

***GROUPE DMS
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
2008
ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2008***



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17/07/2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent document de référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006. Le document de référence 2006 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28/06/2007 sous le numéro D.07-0664. Le document de référence 2007 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30/04/2008 sous le numéro D.08-0345 ; une actualisation de ce document de référence a été déposée auprès de l'AMF le 13/08/2008 sous le numéro D.08-0345-A01.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site internet du groupe, www.dms.com.

1	PERSONNES RESPONSABLES	5
1.1	Responsable du document de référence.....	5
1.2	Attestation du document de référence contenant le rapport financier annuel.....	5
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	6
2.1	Commissaires aux comptes titulaires.....	6
2.2	Commissaires aux comptes suppléants.....	6
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	7
4	FACTEURS DE RISQUE	7
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	8
5.1	Historique et évolution de la société.....	8
6	APERCU DES ACTIVITES	9
6.1	Principales activités et principaux produits.....	9
6.2	Principaux marchés.....	13
7	ORGANIGRAMME.....	16
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	17
8.1	Principales Immobilisations corporelles.....	17
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles.....	17
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	18
9.1	Rapport de gestion.....	18
9.2	Annexes au rapport de gestion.....	40
9.3	Tableau des résultats des 5 dernières exercices.....	46
9.4	Rapport du Président sur le contrôle interne.....	47
10	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	54
10.1	Informations sur les capitaux propres.....	54
10.2	Flux de trésorerie.....	54
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	54
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	54

13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	54
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	54
15	REMUNERATION ET AVANTAGES.....	54
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 55	
17	SALARIES.....	55
17.1	L'évolution de la masse salariale.....	55
17.2	effectif moyen du Groupe DMS.....	56
17.3	Participation des salariés.....	56
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	56
18.1	Actionnaires non membres d'un organe d'administration	57
18.2	Actionnaires disposant de droits de vote doubles.....	57
18.3	Changement du contrôle	57
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTEES	57
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	58
20.1	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	58
20.2	Comptes sociaux de la société DMS	81
20.3	Vérification des informations financières historiques	98
20.4	Honoraires des commissaires aux comptes.....	103
20.5	Politique de distribution des dividendes	103
20.6	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	103
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	103
21.1	Capital Social	103
21.2	Informations concernant les BSAR (Bons de Souscription d'Actions Remboursables).....	103
21.3	Acte constitutif et statuts.....	105
22	CONTRATS IMPORTANTS	109
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	109

24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	109
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	109
26	ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE 2008.....	110
26.1	Table des concordances.....	110

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Antoine RABASTE, Président du Conseil d'Administration

1.2 ATTESTATION DU DOCUMENT DE REFERENCE CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société (ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation). Les informations relevant du rapport de gestion figurant en page 18 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en page 98 dudit document, qui contiennent des observations. »

Antoine Rabaste, le 17 Juillet 2009.

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES

Représentée par Monsieur Gérard JEANNET

Horizon 21 – Le Millénaire, 650 rue Louis Lépine

34000 MONTPELLIER

Nommé le 28 juin 2004 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2010 et appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

La société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

La SELARL Donnadiou Dehors Alvarez (DDA)

Représenté par Monsieur Michel DEHORS

Membre du groupe Audit Sud Conseil - 45 rue Jérémie Bentham, ZAC de l'aéroport, 34473 PEROLS CEDEX

Nommée le 5 septembre 2006 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La société SELARL Donnadiou Dehors Alvarez n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Jean-Jacques PERRIN

1, rue du Bourbonnais

53940 SAINT BERTHEVIN

Nommé le 28 juin 2004 pour la même durée que la société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES.

Monsieur Jean Jacques PERRIN n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 - 16 du Code du Commerce. Il a déclaré accepter ses fonctions.

La Société AXIOME AUDIT

Représenté par Monsieur Frédéric CARROBE

Membre du Réseau Différence

Le Triade - Bât 3 - 215, Rue Samuel Morse

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Nommée le 5 septembre 2006 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

La Société AXIOME AUDIT n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 - 16 du Code du Commerce. Il a déclaré accepter ses fonctions.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En K€	31/12/2008	31/12/2007
Total actif	29 989	26 824
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	17 978	14 152
Intérêts minoritaires	126	131
Total capitaux propres	18 104	14 283
Produits des activités ordinaires	19 510	31 352
Résultat opérationnel	- 3 696	2 110
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 3 881	2 024
Part des minoritaires	-5	23
Résultat net consolidé part du groupe	-3 876	2 001
Résultat de base par action (en euros)	-0.16	0.23
Résultat dilué par action (en euros)	-0.16	0.20

4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les risques décrits dans le présent chapitre ainsi que l'ensemble des autres informations contenues dans le présent document de référence. Leur attention est attirée sur le fait que les risques décrits ci-dessous ne sont pas les seuls susceptibles d'affecter la situation du Groupe. D'autres risques non identifiés à ce jour, ou considérés comme non significatifs par le Groupe pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Voir le paragraphe 9.1.3.7 ci-dessous.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 *La raison sociale et nom commercial*

Diagnostic Medical Systems (DMS)

5.1.2 *Le lieu et le numéro d'enregistrement*

DMS est référencé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro Montpellier B 389 873 142 Code APE : 2660Z.

5.1.3 *La date de constitution et la durée de vie*

La date de création est le 21 janvier 1993 et la durée de la société est fixée à quatre-vingt neuf années à compter de son immatriculation au registre de commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 *Le siège social et la forme juridique*

Diagnostic Medical Systems

Parc de la Méditerranée

District de Montpellier

34470 Montpellier

Tel : 04 67 50 49 00

Fax : 04 67 50 49 09

DMS est une Société Anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions des articles L225-1 à L225-257, L242-1 à L242-30 du Code de Commerce (Livre deuxième "des sociétés commerciales et des GIE") et des articles D 58 à D 201 du décret N°67-236 du 23 mars 1967 (sociétés commerciales).

5.1.5 *Les événements importants dans le développement des activités*

1993 : Création de DMS à Montpellier

1994 : DMS se lance sur le marché de l'ostéodensitométrie à ultrasons : Ubis 5000

1995 : DMS lance une nouvelle gamme d'ostéodensitomètres à rayons X

1996 : Initiation du projet Lexxos : développement d'un ostéodensitomètre révolutionnaire bi-dimensionnel

1997 : Signature d'un contrat d'exclusivité avec le CEA/Leti pour le développement du projet Lexxos

1998 : Introduction de DMS au Nouveau Marché de la Bourse de Paris

1999 : DMS rachète la filiale Apelem et ses technologies

2000 : DMS rachète les filiales LTR et Merix

2001 : Lancement du Lexxos à l'international et (Autorité Mise sur le Marché) AMM aux USA de l'Ubis 5000

2001 : Lancement commercial du détecteur Paladio

2003 : Lancement de la nouvelle ligne de production "Optima Series"

2004 : Création du nouveau logiciel du Lexxos et AMM du Lexxos au Canada

2004 : DMS a réalisé une augmentation de capital qui lui a permis de lever 5.889.770 euros par la création de 1.132.648 nouvelles actions à 5,20 euros par action.

2005 : Lancement du Lexxos 2ème génération

2006 : Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 4 591 490 actions nouvelles (ABSAR) au prix de 1,80 € par action, soit un montant de global de 8 264 682 € et une prime d'émission de 3 673 192 €.

2007 : Augmentation de capital par exercice de BSAR A, B et stock options de 722 504 € et 2 167 512 € de prime d'émission soit un total de 2 890 016 €.

2008 : augmentation de capital par émission d'actions nouvelles sans suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant total de 7.904.450 €.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES ET PRINCIPAUX PRODUITS

6.1.1 *Les activités du groupe : le diagnostic de l'ostéoporose et de la radiologie*

Le groupe DMS conçoit, produit et commercialise des appareils d'imagerie médicale qui interviennent sur deux marchés – celui de la radiologie à travers sa filiale Apelem et celui du diagnostic de l'ostéoporose.

Les produits du groupe DMS touchent non seulement le marché des hôpitaux, cliniques et radiologues, mais aussi celui des médecins spécialistes concernés par ces appareils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues...), voire celui des généralistes.

6.1.1.1 **L'ostéoporose**

L'os est un organe dynamique, soumis à un processus continu de résorption et de reconstitution. L'ostéoporose est un état caractérisé par un déséquilibre de ce processus lorsque la résorption excède la reconstitution. La masse et la densité osseuses s'en trouvent diminuées, avec pour conséquence un risque accru de fracture.

L'ostéoporose est une maladie qui se développe silencieusement et frappe plutôt les femmes après la ménopause. Il est estimé que dans le monde 300 millions de personnes, dont 80 % de femmes, souffriraient d'ostéoporose ou sont à risque. Les chiffres sur l'ostéoporose sont assez impressionnants. Ne serait-ce qu'aux Etats-Unis, cette maladie serait la cause de plus de 2 millions de fractures par an, dont les coûts directs en soins médicaux sont évalués à 19 milliards de dollars par an. (source : National Osteoporosis Foundation www.nof.org) En Europe les fractures dues à l'ostéoporose sont estimées à 3,79 millions par an. Le coût de ces fractures s'élève à 31,7 milliards d'Euros chaque année et les experts estiment que ce chiffre atteindra 76,7 milliards d'Euros à l'horizon 2050 (source : International Osteoporosis Foundation www.osteofound.org).

6.1.1.1.1 *Les traitements contre l'ostéoporose*

Jusqu'à une période récente, l'ostéoporose était considérée comme une conséquence inévitable et incurable du vieillissement. Dans les pays économiquement développés, le vieillissement généralisé de la population et l'attention portée à la santé de la femme ont toutefois conduit la recherche médicale à développer des traitements contre l'ostéoporose. Alors qu'il n'existe toujours pas de remède, il existe aujourd'hui plusieurs traitements préventifs pour lutter contre la maladie. Des règles d'hygiène de vie courante, telles qu'un régime alimentaire riche en calcium et en vitamine C et une activité physique régulière aident à garder des os en bonne santé. Il existe également les traitements médicamenteux qui peuvent être prescrits pour prévenir les fractures, quand la densité de l'os atteint un niveau critique. Par exemple, en septembre 1995, la Food and Drug Administration (FDA) américaine a approuvé le médicament Fosamax, des laboratoires Merck, contre l'ostéoporose établie chez les femmes ménopausées. Ce médicament est aujourd'hui autorisé dans plus de quarante pays et consommé par plus de 2 millions de personnes dans le monde. On peut également citer Boniva, Actonel, Miacalcin, Forsteo, et Reclast. Ce marché est en pleine croissance, et compte parmi ses acteurs les grands groupes pharmaceutiques : Sanofi-Aventis, Johnson & Johnson, Eli Lilly, GlaxoSmithKline, Proctor & Gamble, Novartis.

6.1.1.1.2 *Le diagnostic de l'ostéoporose et les technologies d'ostéodensitométrie*

Le seul moyen de lutte contre les effets de l'ostéoporose étant la prévention, la détection précoce est un facteur primordial dans le traitement de cette maladie. La détection est souvent compliquée par le fait que l'ostéoporose soit une maladie silencieuse, qui progresse sans que la patiente n'en soit consciente. C'est pourquoi le besoin de diagnostiquer, de dépister, ainsi que de suivre les patients, est en croissance. Il s'agit d'évaluer la densité osseuse et la rigidité de la microarchitecture de l'os.

Les technologies utilisées dans le dépistage de l'ostéoporose se divisent en deux familles : les rayons X et les ultrasons. Parmi ces deux technologies, on distingue deux types d'appareillage :

- les ostéodensitomètres multisites ou " corps entier ", qui sont basés exclusivement sur la technologie des rayons X. Ils peuvent mesurer la densité de n'importe quel os du corps humain, en fonction du calibrage choisi.
- les ostéodensitomètres monosites ou périphériques, qui peuvent être à rayons X ou à ultrasons. Ils ne mesurent, quant à eux, que la densité de l'os du calcanéum (talon), de l'avant bras ou de la main.

Le tableau suivant résume les technologies et les types d'appareillage.

<u>Ostéodensitomètres Monosites</u>	<u>Ostéodensitomètres Multisites / Corps entier</u>
Ultrason, Rayons X	Rayons X

La performance d'un ostéodensitomètre est caractérisée par:

- la reproductibilité des mesures;
- la sensibilité du point de vue du diagnostic, c'est à dire la capacité à bien discerner les individus sains, de ceux atteints d'ostéoporose.

La technologie par rayons X

Différents moyens d'analyse non invasifs de la masse osseuse ont été mis au point depuis les années 60. Tous ces appareils étaient, jusqu'au début des années 90, fondés sur l'utilisation des rayons X ou rayons Y. Ils ont ainsi permis d'aller au-delà des interprétations subjectives qui pouvaient survenir à partir de radiographies classiques, en apportant des mesures quantitatives précises sur la masse osseuse.

La technologie la plus répandue sur les ostéodensitomètres est appelée DXA (Dual Energy X-ray **Absorptiometry**). Cette technologie est basée sur l'utilisation d'une « double énergie », c'est-à-dire sur deux niveaux d'énergie différents - l'énergie haute et basse. Une " double " émission de rayons X permet de discriminer les tissus osseux des tissus mous, de façon extrêmement précise. L'analyse du tissu osseux seul est ensuite obtenue par l'utilisation d'un algorithme de calcul.

Plusieurs types de technologie DXA peuvent être utilisées sur les ostéodensitomètres.

Le premier type apparu sur le marché fut le « Pencil Beam ». Il consiste à balayer la zone visée en longueur et en largeur (cf. **Figure 1**). La technologie « Pencil Beam » est la technologie de référence pour les appareils DXA, tous les fabricants d'ostéodensitomètres comptent cette technologie parmi leur gamme d'appareils. Le deuxième type, le « Fan-Beam » permet un examen plus rapide que le « Pencil Beam » (cf. **Figure 2**). Les appareils « Fan Beam » scannent le patient avec une sorte de rideau de rayons x et non plus seulement avec un faisceau simple et étroit. Le temps de mesure s'en trouve donc amélioré notablement et devient dans la plupart des cas inférieur à une minute. Néanmoins, cette technologie comporte des désavantages : une reproductibilité à peine supérieure voire inférieure au Pencil Beam, une dose ionisante émise très importante et un coût élevé.

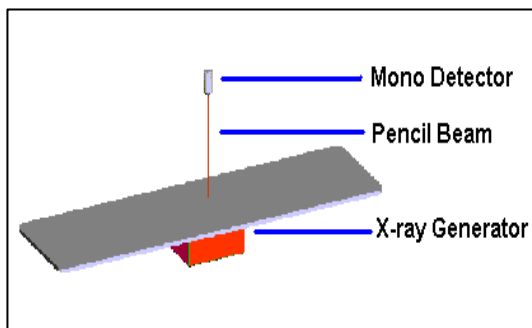


Figure 1: Technologie Pencil Beam

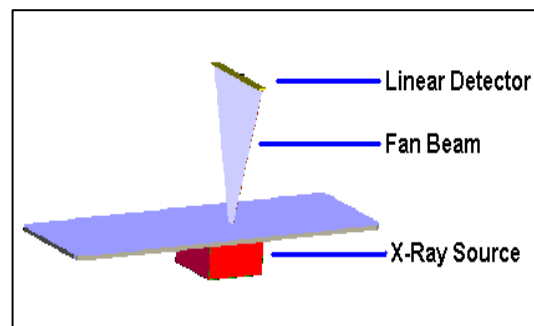


Figure 2 : Technologie Fan Beam

Aujourd'hui les appareils issus de la deuxième génération de pencil beam sont dotés des dernières évolutions technologiques et peuvent réaliser un examen aussi rapidement qu'un appareil fan beam tout en gardant leur précision et leur compétitivité en terme de prix.

Précisons que les émissions de rayons X des ostéodensitomètres sont dix fois moins puissantes que celles des appareils de radiologie classique. Ces derniers “ photographient ” les parties internes du corps humain, alors que les ostéodensitomètres reconstruisent l’image de l’os et “ cartographient ” sa densité. Ils ne nécessitent pas de personnel manipulateur formé à la radioactivité du fait de son faible effet ionisant.

La technologie par ultrasons

Les appareils à ultrason s’adressent aux spécialistes qui souhaitent faire le dépistage de l’ostéoporose sans pour autant investir dans un appareil DXA à un prix plus élevé. En effet, les ostéodensitomètres à ultrasons présentent l’avantage d’être moins coûteux que les appareils à rayons x, et sont aisément transportables. Ils ne requièrent pas, bien entendu, de personnel manipulateur formé à la radioprotection, puisqu’ils ne présentent aucun danger vis à vis de l’organisme. Ces appareils s’adressent aux spécialistes tels que les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues, médecins du sport et généralistes ainsi que les pharmacies ou les sociétés pharmaceutiques. Ces dernières s’intéressent à ce système pour promouvoir leurs médicaments.

La plupart des matériels utilisent la technologie d’atténuation du signal ultrasonique et mesurent ce qui est communément appelé la BUA (Broadband Ultrasound Attenuation) ainsi que la vitesse de propagation du signal (Speed Of Sound). Les plus performants (ceux qui fournissent une reconstruction de l’image de l’os) nécessitent cependant d’immerger la partie du corps à mesurer : ils ne permettent donc pas d’effectuer des mesures directes sur les sites à risque élevé de fracture comme le bassin ou la colonne vertébrale. La plupart des appareils ultrason opèrent sur le calcanéum (talon). Selon l’OMS (Organisation Mondiale de la Santé) bien qu’étant rarement le siège d’une fracture, le calcanéum est un excellent prédicteur de la fracture du col du fémur, de par son appartenance au type des os « trabéculaires » (os spongieux avec microcavités).

6.1.1.2 La radiologie

La radiologie est la spécialité médicale qui utilise l’imagerie pour faire du diagnostic. Elle est articulée autour de plusieurs techniques, sommairement présentées comme suit :

- Le **rayon X**, sur lequel repose la radiologie conventionnelle, est une technique banalisée et la plus répandue.
- La **scanographie** (ou **scanner**) est un procédé qui permet l’étude anatomique du corps humain, en effectuant des coupes transversales du corps à partir d’une source de rayon X.
- L’**échographie**, qui repose sur la réflexion des ultrasons, est utilisée en gynécologie et cardiologie, ainsi que pour l’étude des viscères.
- L’**Imagerie par Résonance Magnétique (IRM)** permet, grâce à l’utilisation de rayons ionisants et aux progrès de l’informatique et de la numérisation, de donner une carte anatomique et chimique avec transparence osseuse et de détecter ainsi les tumeurs.
- La **médecine nucléaire** est une technique de diagnostic permettant d’obtenir des images d’un organe après injection au patient d’un produit radioactif se fixant dans l’organe analysé et d’en étudier la fonctionnalité dans le temps. La mise en œuvre de cette technique nécessite un détecteur de rayonnement associé à un système mécanique (« gamma-caméra »), qui tourne autour du patient, ainsi qu’un ordinateur qui reconstruit une image de l’organe à partir des signaux transmis par la gamma-caméra.

Parmi ces techniques, le groupe DMS, s’est spécialisé dans les technologies basées sur les rayons X, soit la radiologie conventionnelle et la radiologie numérique.

6.1.2 Les produits du groupe DMS

6.1.2.1 Les ostéodensitomètres

Les ostéodensitomètres à ultrasons

L'Ubis 5000 est un appareil monosite (l'examen s'applique toujours au même endroit : l'os du talon) qui utilise la technologie des ultrasons pour mesurer la densité de l'os. Pour ce faire, le signal passe à travers le pied qui est immergé dans l'eau, l'un des meilleurs conducteurs de l'ultrason. Après son lancement en 1996, l'Ubis 5000 a été le premier système disponible sur le marché de l'ultrason, à donner une image numérique de l'os.

En récompense pour sa technologie tout à fait innovante, l'Ubis 5000 a obtenu le prix Yves Rocard de la meilleure technologie de Sciences Physiques en 1997.

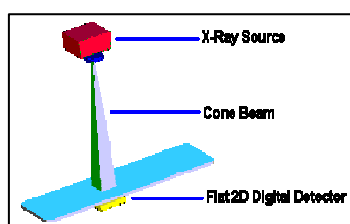
Ce produit s'adresse aux médecins tels que les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues, médecins du sport et généralistes ayant besoin d'un système moins cher que les systèmes DXA (systèmes à rayons X) mais avec des résultats aussi précis. L'Ubis 5000, avec son image numérique, est donc l'appareil à ultrason le plus précis du marché.

Les ostéodensitomètres à rayons X - DXA (Dual Energy X-ray Absorptiometry)

Le Challenger Envision est un appareil entrée de gamme qui a été mis sur le marché en 1997. Il est doté de la technologie « Pencil Beam » (un balayage de rayons X sur les axes horizontaux et verticaux, qui effectue une série de mesures de la densité osseuse). Il s'agit d'un appareil multi-site qui peut effectuer des examens du rachis, du col fémoral et de l'avant-bras, les principaux sites concernés par le diagnostic de l'ostéoporose. En 2006, la deuxième génération du Challenger Envision a été lancée. Cette nouvelle version est équipée d'un logiciel plus performant et plus ergonomique par rapport à ces concurrents. L'appareil est également disponible en version compacte (avec une table pliable) afin de répondre à tous les besoins en termes de compacité, facilité d'utilisation, précision et coût. Ce produit s'adresse principalement aux cabinets privés de radiologie, de rhumatologie et, dans certains pays d'orthopédie et de gynécologie.

Le Stratos a été lancé en 2007, le Stratos se positionne comme un appareil moyen de gamme représente 70% du marché mondial de l'ostéodensitométrie. En effet, c'est un appareil multi site, tout comme le Challenger Envision, qui offre également l'application corps entier. Il présente l'avantage majeur, grâce à sa technologie Digital Fast Beam de pouvoir effectuer un examen de qualité, entre 60 et 90 secondes. Le Stratos est doté de la dernière génération du software ergonomique qui comporte de nombreux nouveaux outils pour compléter la diagnostique de l'ostéoporose mais aussi des options tels que l'orthopédie ou la pédiatrie pour d'autres applications. Il répond aux exigences de tous les appels d'offres internationaux et permet donc à DMS de se positionner sur de nouveaux marchés inaccessibles jusqu'à présent, et de conforter sa place sur les marchés historiques.

Le Lexos est un appareil haut de gamme qui a été mis sur le marché en 2001. Il est fondé sur l'idée du « diagnostic éclair », possible grâce à son innovation principale, le « Digital Flash Beam® ».



Technologie Digital Flash Beam

Cette technologie se caractérise par une numérisation de l'image en deux dimensions (supérieur à la technique du balayage). L'examen se réalise en un flash de moins de 2 secondes alors que les appareils concurrents les plus rapides peuvent au mieux et seulement pour certains patients, proposer des examens en 30 secondes. Sachant qu'un examen comprend en général 6 clichés, le gain de temps est très appréciable, à la fois pour le praticien et pour le patient. De plus, avec pour la première fois une résolution d'image de type quasi-radiologique, le Lexos ouvre de nouvelles perspectives aux utilisateurs, en ajoutant la notion de qualification de l'os au diagnostic de l'ostéoporose. En effet, grâce à une qualité d'image inégalée sur le marché, il est possible de voir les compressions et/ou fractures vertébrales lors d'un examen visuel du rachis latéral, alors qu'auparavant il était nécessaire de faire ce genre d'examen sur un appareil de radiologie classique.

Le Lexxos est destiné principalement aux hôpitaux, cliniques et cabinets de radiologie et de rhumatologie. La technologie du Lexxos permet aux praticiens de s'ouvrir à de nouvelles applications comme la gestion des implants dans domaine orthopédique.

6.1.2.2 Le matériel de radiologie

La Baccara est une table télécommandée, lancée en 1999, qui dispose, dans sa version traditionnelle, d'un sélecteur (pour cassettes 18x24 à 36x43 cm) qui autorise des diagnostics précis et sûrs (divisions en 1/2/3/4 et 5 sur les grands formats de cassette). L'innovation majeure est que cet appareil peut être upgradé très facilement en numérique avec les systèmes de numérisation Flash ou le capteur plan dRF 43 (cf. les produits Flash et dRF 43). En plus des examens classiques (gastro-intestinaux, urologie, pulmonaires, hystérogaphie, myélographie, lymphographie, radiographie du squelette, tomographie) la table de radiologie Baccara permet les explorations en angiographie, angiographie périphérique (stepping), phlébographie, procédures interventionnelles, vasculaires et non vasculaires.

Da Vinci est une gamme de produits lancée en 2007. Il s'agit de statifs de radiologie, de détecteurs numériques équipés d'un détecteur Trixell (Trixell est une joint-venture entre Thales Electron Devices, Philips Medical Systems et Siemens Medical Solutions). Les produits de cette gamme permettent de réaliser principalement des examens pulmonaires ou osseux. La gamme da Vinci complète l'offre digitale du groupe DMS et s'adresse à 85% du marché numérique mondial de la radiologie.

Le Flash est un système de numérisation d'images qui peut compléter une table de radiologie telle que la Baccara. Ces systèmes présentent l'avantage d'éliminer les cassettes et permettent d'accéder aux images instantanément et directement sur l'écran, pour le traitement de l'image et le diagnostic. Ce système a été mis sur le marché pour la première fois en 1995 et une nouvelle version a été lancée en 2003.

6.1.2.3 Les autres produits

Le Giotto Image : La société DMS propose sur le marché français la gamme de mammographes du constructeur IMS. Cette gamme comprend un système de mammographie 2 en 1 entièrement évolutif, aussi bien adapté à la mammographie numérique qu'à la macrobiopsie sous stéréotaxie. Notre offre en mammographie s'ajoute à l'ostéodensitométrie et la radiologie, permettant ainsi au Groupe DMS de proposer aux radiologues Français, une gamme tout à fait complète.

6.1.2.4 Les nouveaux produits

La Baccara dRF est un concept innovant qui propose l'intégration d'un capteur plan dynamique 43 x 43 cm de dernière génération, sur une table télécommandée, la Baccara. Elle a été conçue pour répondre aux besoins de polyvalence et de rapidité d'examen du monde de l'imagerie médicale actuel. Se positionnant comme successeur de la Baccara Paladio, La Baccara dRF présente une solution 100% digitale permettant de réaliser des clichés de très haute qualité, lors d'examens statiques et dynamiques.

6.2 PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1 *L'ostéoporose : un marché en fort développement*

Plusieurs facteurs concourent au développement du marché de l'ostéodensitométrie :

- l'accroissement de la population âgée, qui est sujette à cette détérioration des tissus osseux qu'est l'ostéoporose,
- l'attention portée à la santé des femmes, et ce depuis le suivi de la future mère jusqu'aux problèmes de vieillissement débutants à la ménopause (concept de "Woman's Health" et de centre dédiés à la femme)

- l'accélération de la mise sur le marché de médicaments efficaces dans le traitement et la prévention de l'ostéoporose, et de moyens de diagnostic.
- une prise de conscience de plus en plus marquée des problèmes liés à l'ostéoporose y compris les coûts de traitement.

Les utilisateurs d'ostéodensitomètres sont:

- les hôpitaux et cliniques qui demandent des appareils haut de gamme pour leurs patients ou pour les études cliniques qui sont réalisées en leur sein.
- les radiologues qui souhaitent disposer d'un ostéodensitomètre en sus de leurs appareils classiques et coûteux de radiologie. Précisons bien à nouveau que les radiographies ("photographes " et donc à forte intensité) du squelette sont reconnues comme non pertinentes pour calculer la densité osseuse : il faut un ostéodensitomètre pour réaliser un diagnostic fiable sur une prédiction ou un suivi d'ostéoporose.
- les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres et endocrinologues, voire les généralistes américains (les « family practice doctors ») qui en raison de leur spécialité sont amenés à rencontrer et examiner des patients et patientes susceptibles de connaître des problèmes osseux.

L'une des clefs du développement de l'ostéodensitométrie est bien entendu le niveau de remboursement par les organismes sociaux dans les différents pays et ce, tant en matière de traitement que de diagnostic. L'état de la réglementation varie d'un pays à l'autre. Les pays développés comme les Etats-Unis, le Japon, ou la plupart des pays Européen remboursent les examens destinés à la détection et le suivi de l'ostéoporose. On peut remarquer que parmi les pays qui ont accordé le remboursement, certains d'entre eux demandent que les patients vérifient certains critères : facteurs de risques importants, déformation des vertèbres, antécédents de fractures à répétition. D'autres, permettent une analyse par an et par patient. Dans d'autres pays, le remboursement est partiel ou dépend des régions.

Il faut bien rappeler que le monde médical est seulement en train de commencer à s'intéresser au diagnostic ostéoporeux, dans la foulée des grands laboratoires pharmaceutiques qui se penchent sur cette maladie du XXIème siècle.

Le segment moyen de gamme représente près de 70% du marché mondiale. Grâce à la sortie du Stratos en fin 2007 DMS pénètre ce segment du marché qui a été jusqu'au présent dominé par les 2 concurrents principaux.

La concurrence

Les deux principaux concurrents de DMS sont des sociétés américaines cotées au NASDAQ. Général Electric et Hologic, les deux plus importantes par le volume d'activité, se partagent respectivement 46% et 40% du marché mondial des ostéodensitomètres multisites (Bone Densitometers analysis from « Global Industry Analyst inc. »).

Général Electric (Lunar)

La société Lunar a été rachetée par le Groupe General Electric en 2001. Le volume d'activité de l'entreprise est réalisé à environ 65 % en Amérique du Nord. L'ostéodensitométrie représente plus de 80% du chiffre d'affaires (Lunar): la technologie à rayons X développée par Lunar a accéléré au début des années quatre-vingt-dix le remplacement du matériel à ondes radioactives. Les ostéodensitomètres à ultrasons (gamme Achilles) ne représentent qu'un chiffre d'affaires inférieur à 5%.

Hologic

Très présente sur le marché nord-américain, l'entreprise a su profiter de la croissance du marché pour consolider sa position de leader avec 107,6 M\$ de chiffre d'affaires de ventes d'ostéodensitomètres.

La concurrence vue comme une opportunité

Le nombre d'intervenants sur le marché de l'ostéodensitométrie est donc limité, et DMS est courtisé depuis quelque temps par de nombreux distributeurs de tous pays. Attirés par la gamme complète d'ostéodensitomètres de DMS, ils sont désireux de pouvoir

enfin offrir à leurs clients l'ostéodensitométrie qui leur faisait jusqu'alors défaut et qui amenait parfois ces derniers à aller frapper à la porte de leurs rares confrères disposant de l'exclusivité sur les ventes des produits Hologic ou Lunar. Il y a incontestablement une opportunité pour DMS de profiter d'un marché d'offre, où les taux d'équipement en ostéodensitomètres ont encore des marges importantes de progression.

6.2.2 *Le marché de la radiologie*

6.2.2.1 **Description et tendance**

Le marché de la radiologie se situe principalement dans les pays développés, USA, Europe et Japon. Dans les autres parties du monde, l'aide des pays développés et des organismes internationaux est importante : protocoles français, financement de la banque mondiale, du FMI. Apelem a travaillé et travaille encore sur ce type de financement qui rapporte de gros contrats avec des pays qui ont des besoins et peu de sources de financement.

Le numérique : le marché de la radiologie a été fortement dynamisé depuis le milieu des années 90 par l'innovation technologique du numérique et la percée des nouveaux capteurs. Le phénomène de substitution, encore insignifiant il y a quelques années, est aujourd'hui un marché en pleine croissance. Le marché mondial de la radiographie numérique est estimé à plus que 1 milliards de dollars par an, et connaît une croissance de environ 30% par an. La radiologie numérique permet, par rapport aux rayons X conventionnels, d'éliminer le film classique tout en solutionnant les problèmes de manipulation, d'archivage et de stockage d'images. Elle permet non seulement de réduire les coûts et de gagner du temps, mais aussi de donner une meilleure résolution d'image en réduisant les doses nocives de rayons X.

6.2.2.2 **Les acteurs et la structure du marché**

Au niveau mondial, près d'une vingtaine de sociétés développent des systèmes numériques de radiologie. Parmi eux, il y a 1) de grands groupes internationaux (GE, Siemens, Toshiba, Philips) qui ont pour principal objectif de proposer une offre d'appareils très haut de gamme et très onéreux: scanner, IRM, échographie et 2) les petits ou moyens opérateurs: Apelem, Villa, Mecall, Swissray... Ces dernières sont en général spécialisées dans le matériel classique de radiologie: tables télécommandées, générateurs, arceaux... Il existe une réelle opportunité pour elles car les niches existent et il est possible de concurrencer correctement les grands, sur ce type de produits.

En France et dans tous les pays développés, la demande consistera dans les années à venir à remplacer les tables existantes par de la numérisation. Plusieurs possibilités s'offrent aux radiologues : remplacer la table, s'équiper d'un système dédié (par exemple pour le poumon, qui représente une grosse partie des actes) ou de faire évoluer sa table (upgrade) en y adaptant une plaque numérique grand champ.

À l'étranger, de belles perspectives résident dans l'équipement de pays en manque de technologies classiques : tables télécommandées, arceaux, générateurs. La Chine, la Russie, l'Amérique du sud en sont les principaux.

7 ORGANIGRAMME

La société DMS a été créée le 26 janvier 1993.

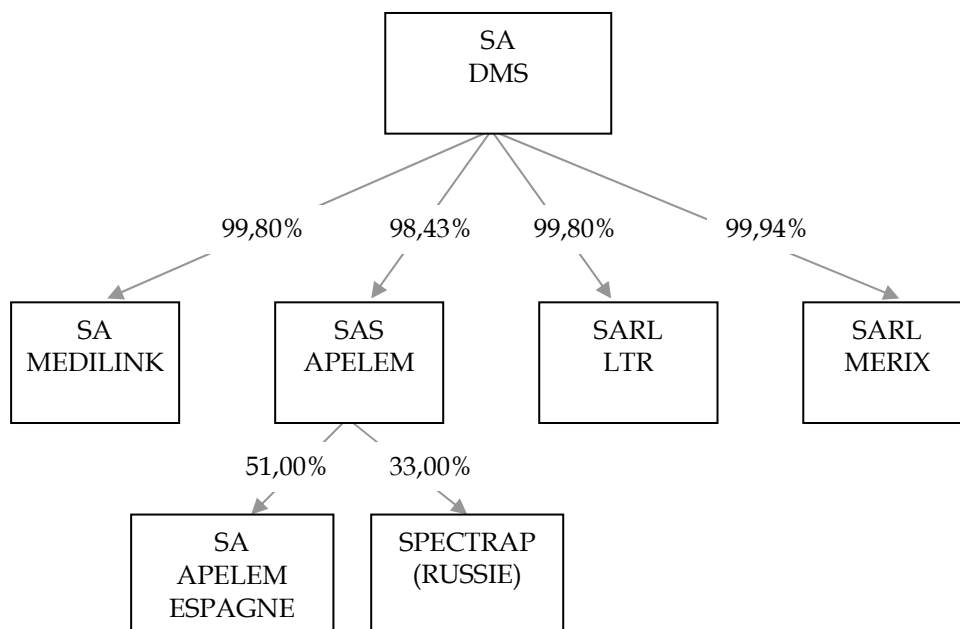
Par acte sous seing privé du 10 mars 1998, les actionnaires de la société MEDILINK ont fait apport à la société DMS de la totalité des actions composant le capital social de MEDILINK. Cet apport a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DMS le 24 mars 1998.

Les deux sociétés sont complémentaires dans la distribution de la gamme de produits.

En septembre 1999, DMS a racheté 100% du capital de D.C.L., société détenant à 99.7% la société APELEM. En 2000, la société D.C.L. a fait l'objet d'une fusion absorption par la société APELEM. Au cours du même exercice, la société DMS a fait l'acquisition des sociétés LTR et MERIX.

La société APELEM a été transformée en Société par Actions Simplifiée le 26 juin 2006.

Organigramme du Groupe DMS au 31 décembre 2008



La SA DMS et la SARL MEDILINK produisent des dopplers et des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Montpellier.

La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et est située à Nîmes.

La SARL LTR gère la maintenance de la région PACA et est située à Aubagne.

La SARL MERIX gère la maintenance dans le nord de la France et la région parisienne. Elle se situe à Evry en région parisienne.

Ces cinq entités avec SA APELEM Espagne, composent le Groupe DMS.

SPECTRAP est une participation du groupe. Son activité est exclusivement commerciale.

Entre les sociétés du groupe existent des conventions:

- d'intégration fiscale
- de mise à disposition de personnel
- de compte courant rémunéré au taux d'intérêt fiscalement déductible
- de prestations d'animation courante (direction, gestion, ressources humaines) réalisées par la société DMS
- de distribution de produits APELEM par la société DMS

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES et EQUIPEMENTS

8.1 PRINCIPALES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Voir NOTE 5 Immobilisations Corporelles des états financiers consolidés.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une démarche d'éco conception a été engagée en 2006 pour augmenter l'éco efficacité globale. Cette démarche a pour objet de tenir compte, dès le développement des produits et la mise en place des procédures de fabrication, des aspects environnementaux. L'intégration de ces principes dans un projet est susceptible de donner de meilleurs résultats en termes d'efficacité et d'économie.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 RAPPORT DE GESTION

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 11.981.297,57 euros
SIEGE SOCIAL : Parc d'Activités de la Méditerranée - Lieudit Les Galines
34470 PEROLS (Hérault)
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUILLET 2009

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 2323-7 du code du travail) qui n'a formulé aucune observation.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe. (Articles L 225.100, L 233-26 et L 232-1 du Code de Commerce)

Conformément au règlement n° 1606/2002 du Parlement Européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du groupe sont présentés selon les normes d'informations financière internationales (IFRS) depuis le 1er janvier 2005.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 ont été établis selon les mêmes principes que le bilan d'ouverture, c'est à dire conformément aux IFRS en vigueur et applicables à compter de 2005.

9.1.1 *L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26, R.225-102)*

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

- SOCIETE ANONYME DMS
- SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE MEDILINK
- SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE APELEM
- SOCIETE APELEM ESPAGNE
- SARL MERIX
- SARL LTR

Ainsi les comptes annuels des sociétés MEDILINK, MERIX, LTR, APELEM et APELEM ESPAGNE au 31 décembre 2008 ont été intégrés dans les comptes consolidés du groupe DMS.

Toutes ces sociétés sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

9.1.2 *Eléments significatifs ressortant des comptes consolidés*

9.1.2.1 **Compte de Résultat consolidé Groupe DMS**

Le chiffre d'affaires global, hors taxes, réalisé s'est élevé à 19 510 K€ contre 31 352 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges opérationnelles ont diminué et s'élèvent à 25 128 K€ contre 31 826 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel est négatif de -3 696 K€ contre un résultat positif de 2110 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 232 K€ contre une perte de 155 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues est une perte de -3 928 K€ contre un bénéfice de 1.955K€ au titre de l'exercice précédent.

Les comptes annuels du groupe DMS se sont soldés par une perte nette de l'ensemble consolidé de -3881 K€ contre un résultat positif de 2024 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe) est négatif de 3 876K€ contre 2001K€ (résultat net positif au titre de l'exercice précédent) après addition des intérêts minoritaires de -5 K€.

9.1.2.2 **Bilan consolidé du Groupe DMS**

Les postes clés (valeur nette) sont les suivants :

- Les actifs non courants sont de 3 454 K€ contre 3 271 K€ au titre de l'exercice précédent.
- Les actifs courants sont de 26 535 K€ contre 23 553 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 17 978 K€ contre 14 152 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les passifs non courants sont de 129 K€ contre 631 K€ au 31/12/2007.
- Les passifs courants sont eux de 11 756 K€ contre 11 910 K€ au 31/12/2007.
- Le total général du bilan consolidé est de 29 989 K€ contre 26 824 K€ au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes (article L 225-100).

9.1.3 *Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé*

9.1.3.1 **Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature financière ou non ayant trait à l'activité spécifique des entreprises consolidées notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100, al.3)**

Le chiffre d'affaires du groupe est en baisse de 38% passant de à 31,3M€ à 19.5 M€.

Le résultat opérationnel s'établit à (3 696K€) (perte) contre 2110 K€ (bénéfice) au 31/12/2007 soit une détérioration de 5.8M€.

Le résultat financier s'établit à (232) K€ contre (155) K€ au 31/12/2007 et porte le résultat relatif aux activités maintenues à (3 928)K€ contre 1955 K€ au 31/12/2007.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés et des intérêts des minoritaires, le résultat net part du groupe s'établit à (3876) K€ contre 2001K€ en 2007 soit une baisse de 5.8 M€ .

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an représentent 40 K€ au 31/12/2008 soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 0%. Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 0%.

L'évolution de l'endettement du groupe est la suivante :

En euros			31/12/2008	31/12/2007
Liquidités		D=A+B+C	7 636	4 529
	trésorerie	A	1 050	3 917
	Caisse	B	-	-
	valeurs mobilières	C	6 586	612
Créances financières		E	-	-
Dettes financières court terme		I=F+G+H	2 283	3 025
	Dettes financières bancaires	F	1 690	1 893
	part court terme des dettes long et moyen termes	G	471	693
	Autres dettes financières	H	122	439
Endettement financier court terme net		J=I-E-D	- 5 353	- 1 504
Endettement financier long et moyen termes net		N=K+L+M	115	610
	Dettes financières bancaires	K	40	460
	Autres dettes financières	L	75	150
	obligations émises	M	-	-
Endettement financier net		J+N	- 5 238	- 894

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à moyen terme à taux fixe et à taux variable.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 508 K€ au 31/12/2008 contre 1140 K€ au 31/12/2007, dont :

- 0 K€ au 31/12/2008 contre 111K€ au 31/12/2007 correspondant au capital restant dû des emprunts contractés par la société DMS pour l'acquisition de la branche APELEM. Cet emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son TEG est de 5,75% fixe.
- 163 K€ au 31/12/2008 contre 390 K€ au 31/12/2007 correspondant à la partie à taux fixe du capital restant dû des emprunts de 4.580 K€ contracté fin 2002 par la société DMS pour le renforcement de sa structure financière. Cet emprunt est à échéance de moins d'un an et son TEG est de 5.91% fixe.
- 286 K€ contre 639 K€ au 31/12/2007 correspondent à la partie à taux variable du capital restant dû des emprunts de 4.580 Keuros contracté fin 2002 par la société DMS. Cette partie de l'emprunt est à échéance d'un an et son taux est de Euribor 3 mois +1.75%
- 58 K€ correspondent au capital restant d'un nouvel emprunt de 60 K€ contracté en 2008 par la société DMS pour financer des travaux d'aménagement des locaux. Cette partie de l'emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son taux fixe est de 5.60%.

9.1.3.2 Les faits marquants

Renforcement des fonds propres du Groupe DMS

Le 2 juin 2008, l'assemblée générale des actionnaires a autorisé l'émission d'actions nouvelles qui devait permettre l'émission d'un nombre maximal de 15.808.901 actions nouvelles émises au prix de 0.50 € l'action soit une augmentation maximale d'un montant brut de 7.904.450,50 €.

L'augmentation de capital a été réalisée en septembre 2008 pour un montant global après imputation des frais d'émission de 7 740K€ dont 7 702 K€ de capital social.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 11 août 2008 a décidé la réduction de la valeur nominale des actions d'un montant total de 4 503 K€ par imputation des pertes apparaissant sur le compte « report à nouveau débiteur ».

9.1.3.3 Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)

Le Groupe DMS a réalisé un chiffre d'affaires de 19,5 M€ à l'issue de l'exercice 2008, pénalisé par la non reconduction d'une importante commande lors du 3ème volet d'un appel d'offre européen de radiologie ainsi que par la réorganisation complète de ses équipes commerciales en France au cours de l'année.

Dans ce contexte difficile, le résultat opérationnel annuel s'est inscrit en recul à -3,7 M€, intégrant pour -1,8 M€ de dotations aux amortissements et provisions et amortissement des frais de R&D. Le groupe rappelle qu'il avait comptabilisé, en 2007, des produits d'exploitation pour 1,1 M€ correspondant à des abandons de créances et de redevances.

Le groupe a enregistré notamment des provisions exceptionnelles pour risque clients, pour un montant de 0,6 M€. Ces provisions sont la conséquence de l'augmentation des risques due à la crise financière internationale.

Des dépréciations de stocks ont également été constatées, pour 0,6 M€, afin de tenir compte à la fois de l'évolution des produits et de possibles difficultés d'écoulement en cas de ralentissement de la demande, notamment en Asie.

Par ailleurs, deux contentieux fiscaux concernant deux sociétés du groupe font actuellement l'objet d'un recours en justice. Bien que la position de DMS demeure inchangée et que le groupe estime toujours extrêmement probable d'obtenir gain de cause, 200 K€ ont été passé en charges par prudence. Ces litiges portent sur l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 598 K€.

D'autre part, le groupe a décidé d'assigner en justice un de ses anciens fournisseur afin d'obtenir des dommages et intérêts, pour un montant de 1 M€ pour défaut de livraison.

Après comptabilisation d'un résultat financier de -0,2 M€, le résultat net part du groupe 2008 s'est ainsi élevé à -3,9 M€, contre un bénéfice net de 2,0 M€ en 2007.

Au cours de cet exercice, le groupe a mené une augmentation de capital d'un montant de 7,9 M€ afin de renforcer ses fonds propres et préparer avec sérénité son développement commercial pour les prochaines années.

Au 31 décembre 2008, les fonds propres s'établissaient ainsi à 18,1 M€. Le groupe a poursuivi son désendettement avec des dettes financières qui sont passées en un an de 3,6 M€ à 2,4 M€ fin 2008. Fort d'une trésorerie brute disponible qui s'élevait à 7,6 M€ en fin d'année, le groupe DMS jouit d'une structure bilancielle particulièrement solide pour aborder l'année 2009. Fin décembre 2009, le groupe aura remboursé l'ensemble de ses prêts moyen terme et n'aura donc plus aucun endettement financier à long terme.

9.1.3.4 Activité en matière de recherche et de développement (L 233.26)

En 2008, le Groupe DMS a investi environ 4.93% de son chiffre d'affaires dans la R & D, soit environ 1 M€, contre 3.1% en 2007, ventilés de la façon suivante :

K€	2 008	2 007
Masse salariale imputée à la R&D	722	589
Achats, fournitures, matériels et documentations	214	321
Déplacements, participations à des conférences scientifiques	-	-
Frais de projets	-	-
Etudes et recherches extérieures		21
Redevances sur brevets et licences	26	27
Autres charges	-	-
TOTAL	962	958

DMS a contracté un accord de développement technologique avec le Laboratoire d'Electronique de Technologie et d'Instrumentation (LETI) du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) pour le LEXXOS et le PALADIO qui lui permet aujourd'hui d'être à la pointe en matière de détecteurs/sources rayons x.

9.1.3.5 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés (L233-26)

Néant

9.1.3.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir (L233-26 R.225-102)

Concernant l'ostéodensitométrie, DMS entend poursuivre l'accroissement de ses parts de marché en Asie, en Europe de l'ouest et en Amérique du Sud. Déjà présent avec le Lexxos dans le haut de gamme, qui représente 15% du marché de l'ostéodensitométrie, DMS complètera son offre fin 2009 avec la commercialisation d'un nouvel appareil qui lui permettra de s'adresser à la plus large partie du marché, où le groupe n'est pas encore présent.

Le groupe complètera également sa gamme en radiologie digitale, notamment avec la commercialisation de détecteurs portatifs dès 2009 ainsi que d'un nouveau détecteur cassette Wifi baptisé EOLE.

DMS confirme son ambition de renouer avec la croissance en 2009. Cependant, le groupe ne souhaite pas s'engager pas sur un objectif de chiffre d'affaires pour l'exercice en cours compte tenu du contexte économique mondial incertain. Il vise néanmoins une progression de ses ventes à deux chiffres.

9.1.3.7 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée (C. com. art. L 225-100, al. 4 et L 225-100-2, al.2)

9.1.3.7.1 Risques liées à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance

Le groupe DMS s'est affranchi d'investissements importants en matière commerciale grâce à l'utilisation d'un réseau de distributeur partout dans le monde.

En matière de R&D les plus gros investissements ont été réalisés pour le Paladio et le Lexxos principalement avec le CEA/LETI. A ce jour il n'y a plus de développement en cours avec ces organismes. Les développements de physique fondamentale sont réalisés en interne.

Par prudence, le groupe a décliné deux projets de croissance externe en 2008. Il a préféré se concentrer sur le développement de ses propres produits. Un investissement de l'ordre de 200K€ pour l'homologation du Stratos DR aux Etats-Unis et de 500 KE pour le développement de nouveaux produits est prévu.

9.1.3.7.2 Risques liés à la croissance interne

En cas de croissance importante dans les années à venir notamment du fait de l'arrivée dans des pays tels que le Japon et les USA, DMS pourrait être confrontée à des difficultés dans les domaines techniques, commerciaux ou administratifs.

Par ailleurs la société est dépendante de ses principaux dirigeants ou responsables. Bien que ces salariés soient liés par des clauses de non-concurrence, DMS n'est pas à l'abri de pertes de ressources humaines qui peuvent affecter l'efficacité des services concernés.

9.1.3.7.3 Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité

Pour financer son développement DMS a contracté des emprunts en 2002 auprès de quatre établissements bancaires. Un de ces emprunts comporte une clause de remboursement anticipé de 50% du capital restant dû en cas d'augmentation de capital supérieure à 9 M€. Cet emprunt a été totalement remboursé au cours de l'exercice 2008. Le capital restant dû sur les autres emprunts, non assortis de covenants, est de 508 K€.

La renégociation de la dette financière non bancaire du groupe, relative aux avances remboursables, a abouti à une annulation d'une partie de la dette pour un montant de 300 KE portant ainsi l'encours d'avances à 150 K€ pour DMS et 197 KE pour le groupe au 31/12/2008.

Concernant les possibilités d'accès au crédit bancaire, le groupe dispose de :

- 375 K€ de découvert
- 6820 K€ de possibilité de mobilisation Dailly ou de MCNE et de lignes de Credoc Import.

Le groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. DMS pourrait être défavorablement affecté en cas réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

L'endettement bancaire et financier est décrit au paragraphe 9.1.3.1 du présent document.

La capacité de remboursement des emprunts du Groupe et le niveau de sa trésorerie dépendront de ses performances opérationnelles futures et pourraient être affectées par de nombreux facteurs indépendants de sa volonté (conjoncture économique, conditions du marché de la dette, évolutions réglementaires, etc.).

DMS pourrait être amené à consacrer une part significative de ses flux de trésorerie au paiement du principal et des intérêts de sa dette, se qui pourrait avoir pour conséquence de réduire les fonds disponibles pour financer son activité courante, ses investissements ou sa croissance externe.

9.1.3.7.4 Risques liés à l'évolution technologique

Le groupe DMS compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement technologique extrêmement mouvant. Compte tenu de sa taille, par rapport à celle de ses concurrents, DMS doit effectuer des choix technologiques en amont. Un mauvais choix ou une maîtrise technique insuffisante pourrait conduire à des surcoûts importants pour la société.

9.1.3.7.5 *Propriété intellectuelle – marques et brevets*

Les marques déposées et utilisées par le Groupe DMS ont été déposées internationalement.

Le groupe dispose d'un contrat de licence exclusive de brevet et de savoir-faire avec le CEA/Leti. Les brevets CEA ont été mis au point en collaboration avec DMS et déposés et entretenus par le CEA à qui ils appartiennent.

9.1.3.7.6 *Risques liés à l'absence de pérennité des résultats*

Les délais liés au développement des technologies innovantes du groupe imposent une réflexion permanente sur la rentabilité de l'activité. L'absence de récurrence du chiffre d'affaires peut avoir un impact défavorable sur les niveaux de résultat.

9.1.3.7.7 *Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirects*

Le groupe DMS dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent le risque de dépendance liée à la résiliation éventuelle de contrats commerciaux avec ses fournisseurs.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités du groupe notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

Par ailleurs, pour son activité réalisée à l'export, le groupe s'appuie sur des distributeurs qui bénéficient de l'exclusivité territoriale pour la distribution des produits du groupe.

9.1.3.7.8 *Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)*

Le groupe DMS a souscrit auprès d'AXA des polices d'assurance pour couvrir les risques industriels liés à son activité :

- Multirisque professionnelle à concurrence d'un montant total de 3.527 K€ pour une cotisation annuelle de 29 K€,
- Responsabilité civile pour une cotisation annuelle de 29 K€,
- Assurance véhicules du parc automobile des commerciaux et techniciens France pour 16 K€,
- Assurance des mandataires sociaux pour 13 K€
- Assurance Coface pour 7 K€

Le groupe DMS n'a pas souscrit d'assurance contre les pertes d'exploitation. Le groupe disposant de deux sites, en cas de sinistre important sur un site, le second peut prendre provisoirement en charge l'exploitation du premier.

9.1.3.7.9 *Risques commerciaux*

Le Groupe DMS est en relation avec environ 80 distributeurs dans le monde entier.

Le groupe DMS a contracté une assurance COFACE sur certains de ces clients. Grâce à ces sécurités, les créances non recouvrées sont très rares.

En dehors de ces assurances, DMS privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque qu'après réception de garantis bancaires ou assurances suffisantes.

Cependant, DMS conclut des contrats à court terme avec ses clients distributeurs qui n'ont, en conséquence, aucune obligation contractuelle de longue durée d'acheter ses produits. En raison de la récurrence et de l'historique des relations avec ses clients distributeurs principaux, DMS détient un encours de créances significatif soumis au risque de cessation de

paiement ou de faillite. L'interruption temporaire ou définitive des relations avec un distributeur pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités du groupe, sa situation financière, ses résultats, ses cash flows.

9.1.3.7.10 *Risques de taux*

Seule une partie des emprunts contractés par DMS est à taux variable : 286 K€ sur un total de 508 K€ au 31/12/2008. Ils correspondent à la partie à taux variable du capital restant dû de l'emprunt de 4.580 K€ contracté fin 2002 par la société DMS. Cette partie de l'emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son taux est de Euribor 3 mois +1.75%. Une variation de 1% du taux d'intérêt a un impact de 10 K€ sur le résultat de DMS.

9.1.3.7.11 *Risques de taux de change*

Les actifs, passifs, revenus et charges de DMS sont en grande majorité libellés en Euros. Seuls 5% des achats sont libellés en devises. En conséquence, les variations des taux de change de l'Euro par rapport aux autres devises affectent peu le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés. Cependant, la baisse du dollar réduit indirectement la compétitivité du groupe. En effet, le groupe DMS facture en euros et est obligé d'ajuster ses prix de vente en euros en fonction des prix en dollars de la concurrence.

En période d'appréciation de l'euro, comme depuis 2003, le groupe DMS a dû baisser ses prix moyens de vente en Euros afin de s'adapter à l'évolution du dollar.

Les effets de la faiblesse du dollar se font particulièrement sentir depuis le début de l'année 2008 notamment sur l'activité « ostéodensitométrie ». Cependant ces effets sont également palpables sur l'activité « radiologie » lorsque les clients de DMS se situent en zone dollar.

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque associé à une activité économique. Le groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent. A compter de 2009, la politique du groupe en matière de gestion du risque de change est de couvrir le risque par des achats et ventes de devises à terme. Cette couverture n'était pas systématique en 2008.

9.1.3.7.12 *Risques juridiques*

9.1.3.7.12.1 *Risques liés aux directives « DEEE » et « RoHS »*

- Directive DEEE

La directive DEEE est applicable dans les pays de l'Union Européenne qui l'ont transposée. Le principe directeur de ce texte est la responsabilité du producteur. Elle implique que les producteurs d'Equipements Electriques Electroniques (EEE) doivent prendre en charge l'organisation et le financement de la collecte et du recyclage des équipements en fin de vie. Les obligations de cette directive visent les déchets des équipements ménagers aussi bien que professionnels. Pour les équipements professionnels, il s'agit à minima de la fin de vie des équipements mis sur le marché après le 13 août 2005.

Le groupe DMS a pris les dispositions nécessaires pour que les éléments utilisés soient détruits dans un cadre professionnel en respect de l'environnement et de la directive DEEE.

DMS considère que l'incidence financière de la collecte et du traitement des déchets liés à l'application de cette nouvelle réglementation devrait restée limitée pour différentes raisons : démarrage très lent, taux importants de réutilisation ainsi que possibilité d'un transfert de responsabilité vers les clients. En outre, à ce jour, l'évaluation de l'incidence financière reste liée à un certain nombre de facteurs inconnus dont le taux de collecte (pas d'objectif fixé par la Directive), l'effectif et l'évolution des coûts de traitement (tendance baissière).

- Directive RoHS

La directive RoHS est applicable en France depuis le 1er juillet 2006. Elle implique une utilisation strictement limitée, de quatre métaux lourds (plomb, cadmium, chrome hexavalent et mercure) et de deux retardateurs de flamme bromés (PBE et PBDE) pour certains types d'équipements électriques et électroniques. Les restrictions relatives à l'usage de ces substances pour un produit impliquent des restrictions similaires pour l'ensemble des éléments qui le composent.

Le matériel médical est exclu de la directive RoHS. Cependant, en prévision d'une application future, les appareils nouvellement conçus prennent en compte, autant que faire se peut, les dispositions de la directive RoHS.

- Autres risques juridiques

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litiges, arbitrages ou faits exceptionnels, autres que ceux qui sont mentionnés dans les comptes, susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

9.1.3.7.12.2 Produits défectueux - risques liés aux actions en responsabilité

Ce type de risque est couvert par l'assurance responsabilité civile de l'entreprise. Le risque est très faible étant donné la nature des produits qui n'ont d'autre apport que le diagnostic. Dans l'historique du groupe aucun incident n'a généré d'action en responsabilité civile.

Cependant, un tel risque, même jugé faible, est toutefois possible.

9.1.3.7.13 Risques de concurrence

L'activité de DMS est fondée sur des appareils de diagnostic médical par imagerie de haute précision. L'évolution des produits de la gamme actuelle et le développement permanent de nouveaux appareils doivent permettre à la société de maintenir ses prix et de conserver ses marges.

Cependant le marché des produits du groupe est concurrentiel en termes de prix, de qualité des produits et de service, de développement et de délai de lancement des nouveaux produits. Les concurrents du groupe comprennent notamment des sociétés spécialisées intervenant au niveau national et les divisions de grandes sociétés internationales, telles que Siemens, General Electric, Toshiba qui pourraient, en raison de leur taille, disposer de ressources financières et commerciales supérieures à celles de DMS. Les concurrents de DMS pourraient être capables de lancer des produits présentant des caractéristiques supérieures ou à des prix inférieurs, d'intégrer des produits ou systèmes plus efficacement, de conclure des contrats de longue durée avec certains de ses clients. DMS pourrait perdre des parts de marché s'il ne parvenait pas à proposer des prix, une technologie ou une qualité au moins comparable à celle de ses concurrents ou à tirer avantage de nouvelles opportunités commerciales. Son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

En particulier, les entreprises concurrentes de taille mondiale pourraient être mieux positionnées pour développer des produits présentant des fonctionnalités supérieures ou des innovations technologiques. En outre les concurrents locaux pourraient bénéficier d'une meilleure connaissance des marchés nationaux et ainsi profiter d'un avantage concurrentiel. En outre, dans le cadre de l'évolution du marché vers les technologies numériques, l'augmentation de la concurrence liée à de nouveaux entrants sur le marché peut conduire à une baisse des ventes. Une perte de parts de marché ou encore une augmentation des coûts du Groupe, du fait des dépenses commerciales, et de marketing ou des frais de recherche et développement.

Tout renforcement de la concurrence sur les marchés du Groupe ou toute expansion des activités de ses concurrents pourraient conduire à une diminution des ventes et/ou une augmentation des coûts du Groupe, qui pourraient avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses cash flows.

9.1.3.7.14 *Réglementation*

L'activité de DMS peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives de mise sur le marché de ses appareils, ainsi que des procédures d'homologation de ses nouveaux produits.

Rappelons toutefois que l'activité de DMS porte sur le diagnostic, de plus, non invasif, c'est à dire n'impliquant pas de lésion de l'organisme. Les procédures sont par conséquent relativement légères et ne peuvent en aucun cas être comparées à celles qui donnent l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

Enfin les technologies sources/capteurs de rayons X employées par DMS sont déjà reconnues au niveau mondial et pour certains nouveaux appareils, seront issues d'industriels dont la réputation dans le domaine technologique n'est plus à faire, tel que le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique).

9.1.3.7.15 *Risques industriels et liés à l'environnement*

Le groupe DMS répond au standard ISO 9001 version 2000 et ISO 13 485 version 2003 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux). Les appareils sont conformes à la réglementation en vigueur et aux normes de sécurité qui leurs sont applicables. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est environ dix fois plus faible que ces derniers. En prenant un exemple pratique : pour un vol transatlantique Paris - New York la dose de radiation est environ 400µSv, ce qui est à peu près équivalent d'une dose de radiation pour un examen radiologique du thorax. Pour un examen rachis sur le Lexxos (un ostéodensitomètre), l'incidence est 8,4 µSv.

9.1.3.7.16 *Risques action*

Au 31 décembre 2008, le Groupe DMS détenait 122958 actions propres pour une valeur totale de 41631€. Les actions d'autocontrôle sont déduites des capitaux propres à hauteur de leur prix de revient.

Titres	Nombre	Cours au 31.12.2008	Valorisation boursière au 31.12.2008
DMS	122 958	0,35€	43 035 €

Sur la base du cours de clôture de l'action DMS au 31 décembre 2008 (0,35 €), la valeur de marché des actions détenues était de 43 K€. Une variation - à la hausse ou à la baisse - de 10 % du cours de l'action DMS entraînerait donc une variation de 4K€ de la valeur de marché des actions d'autocontrôle.

9.1.3.7.17 *Risques technologiques article L 225-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)*

Le groupe ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L. 515-8 C de l'environnement).

9.1.3.8 Engagements hors bilan

9.1.3.8.1 Description des engagements hors-bilan en milliers d'euros liés à l'activité courante

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2008	31/12/2007	variation
Privilège Trésor	560	560	0
Cautions et garanties	6 280	6 280	0
Nantissements	7 053	7 053	0
Retour à meilleure fortune	710	710	0
Divers			
TOTAL	14 603	14 603	0

Les « cautions et garanties » (6 280 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui des lignes de découvert et de mobilisations données par les banques.

Les « nantissements » (7053 KE) correspondent au nantissement du fonds de commerce de DMS et des actions APELEM au profit des banques en garantie de l'emprunt à moyen terme octroyé par celles-ci en 2002.

Litiges :

Plusieurs contentieux fiscaux concernant deux sociétés du groupe, déjà présentés dans l'annexe de l'exercice précédent, font désormais l'objet d'un recours en appel. Bien que la position de DMS demeure inchangée et que le groupe estime toujours extrêmement probable d'obtenir gain de cause, 200 K€ ont été passé en charges par prudence. Ces litiges portent sur l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 598 K€ en principal et 140 K€ en intérêts. Ces 200 K€ comptabilisés en charge correspondent aux sorties de ressources certaines d'ici la date probable du jugement d'appel soit :

- 100 K€ décaissés en 2008 et enregistrés en charge d'impôt sur le résultat (cf. NOTE 21 Impôts - Preuve d'impôt)
- 100 K€ que le groupe s'est engagé à décaisser avant la fin 2009 et qui sont comptabilisés en "autres charges".

Au terme des voix de recours, soit le groupe sera condamné et devra verser la somme de 598 K€ en principal éventuellement augmentée des intérêts de retard, soit le groupe obtiendra gain de cause et recevra le remboursement des 200 K€ déjà versé.

D'autre part, le groupe a assigné en justice un fournisseur afin d'obtenir des dommages et intérêts en réparation d'un préjudice pour défaut de livraison intervenu en 2006. Le préjudice est estimé par la société à 1.038 K€. Aucune écriture n'a été constatée concernant cette réclamation."

9.1.3.8.2 Description des engagements complexes

Aucun engagement complexe n'existe à ce jour.

9.1.3.9 L'activité du groupe par branches d'activités (L 233-6 al. 2)

Activités	Chiffre d'affaires	actifs sectoriels consolidés	Résultat opérationnel 2008	Rappel résultat opérationnel 2007
Dopplers, ostéodensitomètres	4 878	6947	- 2632	-844
Appareils radiologie	13 241	13198	-1 362	2 615
Distribution et maintenance	1 392	714	291	331
Total :	19 510	20858	-3703	2101

L'information sectorielle présentée est fondée sur les entités juridiques. L'ostéodensitométrie est réalisée par les sociétés DMS et MEDILINK. L'activité des « appareils de radiologie » est réalisée par la société APELEM alors que la « Distribution et maintenance » est réalisée par les sociétés LTR, MERIX et APELEM Espagne.

9.1.4 *Activités et résultats des filiales*

9.1.4.1 SOCIETE MEDILINK

SARL au capital de 48.000 Euros

Siège social : Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS

Immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 389 288 044

Activité : la fabrication et la vente de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2008 :

Chiffre d'Affaires : 1 906 K€ contre 2 647K€ en 2007

Résultat comptable : perte de 271 K€ contre une perte de 3 K€ en 2007.

La Société DMS possède une participation de 99,80% dans le capital de la société MEDILINK

9.1.4.2 SOCIETE MERIX

SARL au capital de 80.000 Euros

Siège social : 91000 EVRY 8 rue Montespan

Immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 348 233 800

Activité : la vente, la location, l'installation et la maintenance de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2008 :

Chiffre d'Affaires 525 K€ en 2008 contre 672 K€ en 2007

Résultat comptable : perte de 136 K€ en 2007 contre une perte de 91 K€ en 2007.

La Société DMS détient une participation de 99,94% dans le capital de la société.

9.1.4.3 SOCIETE LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES « LTR »

SARL au capital de 8.160 Euros

Siège social : 06600 ANTIBES Route de Grasse Domaine des Charmettes

Immatriculée au RCS de ANTIBES sous le numéro 344 312 798

Activité : La vente, l'installation, et le SAV de matériels de radiologie et imagerie médicale

Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2008 :

Chiffre d'Affaires : 429 K€ en 2008 contre 518 K€ en 2007.

Résultat comptable : perte de 60 K€ contre une perte de 22 K€ en 2007.

La Société DMS détient une participation de plus de 99,80% dans le capital de la société.

9.1.4.4 SOCIETE APELEM

Société par Actions simplifiée au capital de 276.225 Euros

Siège social : 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES

Immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146

Activité : la fabrication de matériels de radiologie

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2008 :

Chiffre d'Affaires : 14 034 K€ contre 21 446 K€ en 2007.

Résultat comptable : perte de 2240 K€ en 2008 contre un bénéfice de 1 823 K€ en 2007.

La Société DMS possède plus de 98,43% du capital de la société.

La Société APELEM détenant elle-même :

- 51% du capital de la Société Apelem Espagne

9.1.4.5 SOCIETE APELEM ESPAGNE

SA au capital de 60 100 euros

Siège social : Calle Lluça 13 Bajos BARCELONE Espagne

Activité : vente de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2008 :

Chiffre d'affaires : 691 K€ au 31/12/2008 contre 836 K€ en 2007.

Résultat comptable : bénéfice de 57K€ contre perte de 2 K€ en 2007.

La société DMS détient une participation de 51 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 50,20 %).

9.1.5 L'activité propre de la société DMS (L 232-1)

9.1.5.1 Eléments significatifs ressortant des comptes

9.1.5.1.1 Compte de Résultat de la Société DMS

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est de 5 992 K€ contre 9 831 K€ au 31/12/2007

Le résultat d'exploitation est une perte de 1422 K€ contre une perte de 273 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est un bénéfice de 56 K€ contre une perte de 50K€ l'an dernier.

Le résultat exceptionnel est une perte de 75K€ contre un bénéfice 586 K€ au 31/12/2007.

Après imputation de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net est une perte de 1399 K€ contre un bénéfice de 307 K€ au 31/12/2007.

9.1.5.1.2 Bilan de la société DMS

Au Bilan au 31 décembre 2008, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 6 772 K€ contre 6 612 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Parmi ces actifs immobilisés, les participations financières représentent 5789 K€ contre 5.789K€ au 31/12/2007
- L'actif circulant est de 19 053 K€ contre 14 313 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Les capitaux propres s'élèvent à 20 820 K€ contre 14 480 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total des dettes à la clôture de l'exercice est de 4 925 K€ contre 6 217 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total général du bilan au 31 décembre 2008 est de 25 825 K€ contre 20 925K€ au titre de l'exercice précédent,

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux (L.225-100).

9.1.5.1.3 *Changements de méthode*

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

9.1.5.2 **Commentaires sur l'activité de la société DMS au cours de l'exercice écoulé**

9.1.5.2.1 *Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100).*

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est en baisse de 39% soit 3839 K€ passant de 9 831 K€ au 31/12/2007 à 5 992 K€.

Le résultat d'exploitation s'établit à -1422 € contre - 273 K€ au 31/12/2007 soit 1149K€ de régression par rapport à 2007.

Le résultat financier, s'établit à 56 K€ et porte le résultat courant à - 1366 K€ en détérioration de 1042K€ par rapport à 2007.

Le résultat exceptionnel passe de 587 K€ à -75 K€ soit 662 K€ de moins qu'en 2007.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'établit à -1399 K€ contre 307K€ en 2007 soit 1706K€ de moins.

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an représentent 40 K€ au 31/12/2008 soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 0% contre 3,10% au 31/12/2007. Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 0% contre 4.57% au 31/12/2007.

9.1.5.2.2 *Les faits marquants - Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)*

9.1.5.2.2.1 Renforcement des fonds propres de DMS

Le 2 juin 2008, l'assemblée générale des actionnaires a autorisé l'émission d'actions nouvelles qui devait permettre l'émission d'un nombre maximal de 15.808.901 actions nouvelles émises au prix de 0.50 € l'action soit une augmentation maximale d'un montant brut de 7.904.450,50 €.

L'augmentation de capital a été réalisée en septembre 2008 pour un montant global après imputation des frais d'émission de 7 740K€ dont 7 702 K€ de capital social.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 9 août 2008 a décidé la réduction de la valeur nominale des actions d'un montant total de 4 503 K€ par imputation des pertes apparaissant sur le compte « report à nouveau débiteur ».

9.1.5.2.2.2 Autres éléments

Des abandons de créances ont été consentis par l'ANVAR et le CNRS pour un montant global de 396 K€. Ces éléments apparaissent dans la rubrique « produits exceptionnels» du compte de résultat.

Un client a fait l'objet d'une provision a hauteur de 496 K€, cette provision a été isolée en charges exceptionnelles. Cette créance fait l'objet d'une procédure judiciaire en recouvrement.

Au cours de l'exercice, le tribunal administratif de Montpellier a rejeté la demande de décharge d'impôt, pour le litige d'impôt sur les sociétés et contributions additionnelles concernant l'exercice 1999 portant sur des impositions à hauteur de 598 K€ (hors pénalités et majorations liées au retard de paiement). Le groupe DMS estime sans fondement la décision du tribunal et a interjeté appel au motif de la double imposition. Néanmoins, l'appel n'étant pas suspensif le groupe DMS a

réglé fin 2008 auprès du trésor la somme de 100 K€ (comptabilisée en charge d'impôt sur le résultat). Par prudence, 100 K€ ont été comptabilisés en charges exceptionnelles.

9.1.5.2.3 *Activité en matière de recherche et de développement (L 232-1) :*

K€	2 008	2 007
Masse salariale imputée à la R&D	355	264
Achats, fournitures, matériels et documentations	3	45
Déplacements, participations à des conférences scientifiques	-	-
Frais de projets	-	-
Etudes et recherches extérieures	-	13
Redevances sur brevets et licences	21	23
Sous total Frais extérieurs	24	81
TOTAL	379	345

9.1.5.2.3 *Evénements importants depuis la clôture (L 232-1)*

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus)

9.1.5.2.4 *Evolution prévisible (L 232-1) et perspectives d'avenir (R.225-102)*

DMS entend poursuivre l'accroissement de ses parts de marché en Asie, en Europe de l'ouest et en Amérique du Sud. Déjà présent avec le Lexxos dans le haut de gamme, qui représente 15% du marché de l'ostéodensitométrie, DMS complètera son offre fin 2009 avec la commercialisation d'un nouvel appareil qui lui permettra de s'adresser à la plus large partie du marché, où le groupe n'est pas encore présent.

Les principaux risques et incertitudes pour DMS sont identiques à ceux du groupe. Ces risques sont décrits au paragraphe 9.1.3.7.

9.1.5.2.5 *Prises de participation et de contrôle*

Aucune prise de participation et/ou de contrôle n'a été effectuée cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2008.

9.1.5.2.6 *Conséquences sociales de l'activité*

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.2.7 *Conséquences environnementales de l'activité*

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.3 **Les Résultats de la société DMS**

9.1.5.3.1 *Affectation du résultat*

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts de notre société.

Nous vous proposons d'affecter la perte de 1 399 448 € comme suit :

- Au report à nouveau pour 1 399 448 €.

9.1.5.3.2 *Distributions antérieures*

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

9.1.5.3.3 *Charges non déductibles fiscalement*

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

9.1.5.3.4 *Le capital de la société DMS*

9.1.5.3.4.1 L'actionariat de la société (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2008 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

CAPITAL	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Plus de 5%	Antoine Rabaste, Jean-Luc Dumas	Jean-Luc Dumas	CDC ENTREPRISES INNOVATION, IDEFI GESTION
Plus de 10%	Néant	Antoine Rabaste	Jean-Luc Dumas
Plus de 15%	Néant	Néant	Antoine Rabaste
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

DROITS DE VOTE	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Plus de 5%	Jean-Luc Dumas	Néant	CDC ENTREPRISES INNOVATION, IDEFI GESTION
Plus de 10%	Antoine Rabaste	Antoine Rabaste, Jean-Luc Dumas	Jean-Luc Dumas
Plus de 15%	Néant	Néant	Néant
Plus de 20%	Néant	Néant	Antoine Rabaste
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

Cette liste a connu les modifications suivantes au cours de l'exercice écoulé :

Monsieur Antoine RABASTE :

- . nombre d'actions cédées : 500 actions
- . nombre d'actions acquises : 1 580 838 actions

Monsieur Jean-Luc DUMAS :

- . nombre d'actions cédées : 16 746 actions
- . nombre d'actions acquises : 1 180 004 actions

9.1.5.3.4.2 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3)

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au 9.1.5.3.4.1
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 17 des statuts.
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe 9.1.5.3.4.7 et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration

9.1.5.3.4.3 Les actions d'autocontrôle (L 233-13)

DMS détient 122 958 actions propres.

Les autres sociétés du groupe ne détiennent pas d'actions de la société DMS.

9.1.5.3.4.4 Avis de détention et aliénation de participation croisée (R.233-19)

Néant.

9.1.5.3.4.5 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al. 2)

Au cours de l'exercice 2008, 122 958 Actions propres ont été acquises
Aucune n'a été vendue.

9.1.5.3.4.6 Opérations afférentes aux actions de la société

(1) *Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital et options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites*

Ajustement de la parité d'exercice des 4 591 046 BSAR B :

A la suite de l'augmentation de capital d'août 2008, la nouvelle parité d'exercice des BSAR B est désormais : 4 BSAR B donnent le droit de souscrire à 1,07 action nouvelle à émettre au prix unitaire de 9 €.

(2) *Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L. 225-211 al. 2)*

Au 31 décembre 2008, le Groupe DMS détenait 122958 actions propres pour une valeur totale de 41631€. Les actions d'autocontrôle sont déduites des capitaux propres à hauteur de leur prix de revient.

Titres	Nombre	Cours au 31.12.2008	Valorisation boursière au 31.12.2008
DMS	122 958	0,35€	43 035 €

9.1.5.3.4.7 Les délégations en matière d'augmentations de capital (L. 225-129)

▪ Autorisation d'utiliser les délégations et autorisations en période d'offre publique

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le conseil d'administration pour une durée de 18 mois si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qu'il vous est demandé par ailleurs de lui consentir en période d'offre publique. Cette autorisation ne serait utilisable que dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable.

9.1.5.4 Les salariés

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait environ 0,02 % du capital social de la société.

9.1.5.5 Les mandataires sociaux

- Mode d'exercice de la direction générale (R.225-102)

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 24 Juin 2002, le conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

- Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (L 225-102-1 al 3) au cours des cinq dernières années – Renouvellement des mandats des administrateurs :

Monsieur Antoine RABASTE:

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Administrateur de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS « DMS »

Son mandat d'administrateur a été renouvelé lors de la délibération de l'assemblée générale du 2 Juin 2008.

Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2013.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Président de la SAS APELEM, Société par Actions Simplifiée au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146

Gérant de la Société MEDILINK, S.A.R.L., au capital de 48.000 Euros, dont le siège social est Zac du Parc d'Activités Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS (Hérault), immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°389288044

Gérant de la Société civile MEDIAG, société civile au capital de 550 Euros, dont le siège social est Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°413 135 476

Monsieur Jean-Luc DUMAS :

Administrateur de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "DMS"

Le conseil d'administration a mis fin au mandat de Directeur général délégué de Monsieur Dumas le 19 Juin 2009.

Son mandat d'administrateur a été renouvelé lors de la délibération de l'assemblée générale du 2 Juin 2008.

Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2013.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Directeur Général Délégué de la SAS APELEM, Société par Actions Simplifiée au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146

Gérant de la société MERIX, S.A.R.L. au capital de 80.000 euros, dont le siège social est 8 rue Montespan 91000 EVRY, immatriculée au RCS d'EVRY sous le N°348 233 800

Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR", S.A.R.L. au capital de 8.160 euros, dont le siège social est Route de Grasse Domaine des Charmettes 06600 ANTIBES, immatriculée au RCS de ANTIBES sous le N°344 312 798

Monsieur Yves CAER :

Administrateur, de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "DMS"

Monsieur Yves CAER a été désigné en qualité d'administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 2 juin 2008.

Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2013.

Monsieur Yves Caer n'exerce aucun mandat ou fonction dans une autre société du groupe ou hors du groupe.

- **Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur : 50**

- **Les démissions d'administrateur :**

Néant

- **Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations**

Néant

- **Les jetons de présence**

Fixation du montant global de jetons de présence à verser

L'assemblée générale du 2 juin 2008 a fixé 70 000€ le montant global des jetons de présence. Ce montant est maintenu pour l'exercice 2009 et pour les exercices suivants sauf décision contraire.

- **Les rémunérations des mandataires**

La rémunération brute totale et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par votre société ou toute société contrôlée au sens de l'article 233-16 du Code de Commerce, au cours de l'exercice 2008, s'établissent comme suit :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice N-1	Exercice N
RABASTE ANTOINE - PDG		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	63 888	64 037
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	63 888	64 037

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice N-1	Exercice N
DUMAS JEAN LUC – DG		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	52 518	52 618
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	52 518	52 618

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
RABASTE ANTOINE - PDG	Montants au titre de l'exercice N-1		Montants au titre de l'exercice N	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	60 175	60 175	60 175	60 175
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature ¹	3 713	3 713	3 862	3 862
TOTAL	63 888	63 888	64 037	64 037

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
DUMAS JEAN LUC - DGD	Montants au titre de l'exercice N-1		Montants au titre de l'exercice N	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	50 028	50 028	50 028	50 028
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature ¹	2 490	2 490	2 590	2 590
TOTAL	52 518	52 518	52 618	52 618

Les rémunérations des mandataires sociaux n'ont pas connu d'évolution depuis la création de la société. Seuls les avantages en nature préconisés par les URSSAF en 2004 et concernant l'assurance chômage ont été mis en place.

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Néant

Indemnités relatives à une clause de non-concurrence :

Néant

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Néant

Jetons de présence versés au cours de l'exercice :

Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées ou levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social :

Néant

9.1.5.6 Les commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration avec la présente assemblée.

9.1.5.7 Conventions règlementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Si certaines d'entre elles n'ont pu être préalablement autorisées par le Conseil, il conviendra de les approuver dans les termes de l'article L 225-42 du code de commerce.

CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fait à PEROLS

Le 3 juin 2009

9.2 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

9.2.1 ANNEXE 1 : CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

▪ I - CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

Depuis 2003 de nombreux « chantiers » ont été menés, avec comme objectif transversal « l'optimisation du processus global du groupe » :

- Sur la période 2003 / 2005 nous pouvons noter les actions suivantes :
 - Maîtrise des évolutions de la masse salariale (2003 / 2004).
 - Réduction de la masse salariale et stabilisation des effectifs (2004 / 2005).
 - Mise en place des premières étapes de la réorganisation et optimisation progressive des services (2003 / 2005)
 - Développer les compétences et la polyvalence des salariés (plan de formation 2004 / 2005)
- Sur la période 2006 / 2007 nous pouvons noter les actions suivantes :
 - Refonte complète de l'organigramme avec de nouvelles nominations à la production du groupe, au SAV du groupe ainsi qu'au sein des services commerciaux export,
 - Nomination d'un Directeur Industriel chargé :
 - De la nouvelle politique « Achats »
 - De l'harmonisation des pratiques des divisions Ostéodensitométrie et radiologie
 - Création de la division SERENYS et mise en place des équipes.
 - Mise en place des entretiens de progrès fin 2007 (Mesurer, valider et gérer le potentiel humain).

Sur toute la période 2003 / 2008

Une refonte complète de l'organigramme a été opérée, de nouvelles responsabilités ont été identifiées, de nouveaux modes de fonctionnement et d'organisation au sein de tous les services du groupe ont vu le jour.

La mission délicate de réorganisation menée par la Direction devait concilier le souci d'optimisation des services et de rentabilité du groupe avec un effectif des personnels réduit :

- Une moyenne de 160.3 salariés en 2002,
- Une moyenne de 150.8 salariés en 2003,
- Une moyenne de 130.5 salariés en 2004,
- Une moyenne de 128.3 salariés en 2005.
- Une moyenne de 124.5 salariés en 2006.
- Une moyenne de 128 salariés en 2007.
- Une moyenne de 126,5 salariés en 2008.

Pour prolonger le travail de réorganisation dans une optique d'amélioration continue et d'optimisation dans le temps, les fiches de fonctions ont été revues de manière exhaustive en 2005 et les entretiens annuels d'appréciation ont réalisés en 2008.

La maîtrise de la masse salariale passe par un contrôle de l'utilisation des heures par salariés, et donc par une réorganisation du temps de travail adaptée à chaque spécificité des services.

Le lissage du temps de travail en fonction des pics de production sur les sites de fabrication et la mise en place d'un système de pointage en particulier pour la production, permettent de contrôler le volume d'heures supplémentaires.

L'organisation du temps de travail au sein du groupe a été adaptée aux spécificités de chaque service (*horaires sur 35 heures, prise de RTT ou lissage en fonction des pics d'activité du service*), dans le respect de la durée légale de 35 heures.

DMS a toujours connu des problématiques de recrutement inhérentes aux spécificités des métiers du groupe. La spécificité de l'imagerie médicale et les compétences techniques demandées par l'ostéodensitométrie sont rares sur le marché de l'emploi et rendent les recrutements difficiles.

C'est pourquoi une politique de partenariat avec des centres de formation est menée afin d'obtenir de nouvelles recrues « formées maison » par le biais de l'alternance, tant dans le domaine technique (apprentissage : du BTS au niveau ingénieur) que pour des formations commerciales à l'international et biomédicales (contrats de professionnalisation) ; des partenariats (sous forme de conventions de conversion avec les armées et les partenaires civils (ASSEDIC,...)) sont initiés pour l'embauche du personnel technique.

Le climat social en période de réorganisation :

La Délégation Unique du Personnel élue au sein du groupe DMS a permis d'accompagner les projets de la Direction lors de la réorganisation des services du groupe :

- participation aux réunions et discussions sur la réorganisation et l'adaptation du temps de travail
- participation au groupe de projet sur la mise en place des entretiens annuels de progrès

Même si la réorganisation est une période difficile à gérer en terme d'incertitude et de justesse de communication, et est génératrice de stress et de doute ; le relais ainsi fait entre les salariés et la Direction a aidé à maintenir un climat le plus propice possible à la réorganisation et à l'optimisation des services.

Elle est aujourd'hui impliquée sur la mise en place d'un accord d'entreprise concernant la création d'un nouveau statut de « technicien d'installation de matériel médical » et d'une nouvelle grille de gestion des « déplacements et interventions clients ».

Développer les compétences des salariés

La politique de développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ainsi que les partenariats universitaires pour des stages de longue durée (4 à 12 mois) permettent à DMS de profiter des derniers enseignements universitaires et professionnels, de transférer sur les salariés en place de nouvelles compétences, et de posséder un « bassin de recrutement » non négligeable.

Les plans de formations ont pour objectif :

- l'acquisition de plus de polyvalence (*personnel de production*)
- la mise en place de nouvelles méthodes de travail (*personnel R&D*)
- l'implication des salariés dans une logique « processus » (*formation à l'amélioration continue des produits impliquant tous les services concernés par la conception, la production et la commercialisation des produits*)

L'essentiel des formations ont été orientées vers la qualité et la méthodologie en développement et suivi de projets :

- « éco conception »,
- « nouvelles normes en conception »,
- « gestion des processus »

Concernant l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés :

Au 31/12/08, le groupe DMS emploi 2,60 « unités bénéficiaires » contre les 6 légalement requises. Au 31/12/2007 le nombre d'unités bénéficiaires était de 2,88 et de 2,73 au 31/12/2006. Cette baisse s'explique par le départ de salariés bénéficiant de cette reconnaissance Travailleur Handicapé.

Ces unités bénéficiaires sont actuellement remplies, à la fois par des salariés ayant le statut de travailleur handicapé (TH) et par l'utilisation des services spécialisés comme les « ESAT ». Au titre de l'exercice 2008, ces emplois et contrats n'ont donc pas permis de remplir pleinement les exigences légales et la taxe correspondante s'est élevée à 11,8K€ contre 3 KE en 2007.

9.2.2 ANNEXE II : CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Le rayonnement ionisant est le risque le plus élevé qui a été identifié au niveau environnemental.

L'exposition à ce risque trouve son origine dans les activités rayon X de calibration des machines. De nombreuses mesures de sécurité existent : dosimètre individuel et d'ambiance, marquage des zones de sécurité au sol, signalisation lumineuse pendant les tirs, tabliers, paravents, salles et armoires plombées. De plus, des mesures d'ambiance des rayons X sont effectuées mensuellement par un laboratoire indépendant.

Les appareils sont conformes aux normes en vigueur en la matière. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est, ainsi, environ 100 fois plus faible qu'un appareil de radiologie conventionnel.

Début 2003, le groupe a lancé une grande campagne d'information sur ce risque auprès des salariés, dans le cadre de la mise en place du document unique sur les risques professionnels. Cette campagne s'est conclue par la rédaction d'un document unique sur les risques professionnels.

Quant aux autres considérations environnementales, le groupe DMS respecte les normes en vigueur, il ne concourt pas à l'émission de nuisances sonores, olfactives ou de déchets dangereux. L'activité du groupe ne porte pas non plus atteinte au milieu naturel dans son ensemble et est faiblement consommatrice de ressources en eau, matière première et énergie.

9.2.3 ANNEXE III : TABLEAU RECAPITULIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en €)	Utilisations des délégations réalisées les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
Autorisation à procéder à l'achat d'actions de la société (programme de rachat d'actions propres)	18/12/2008	18/06/2010	9,5% des actions composant le capital social	-	-	9,5% des actions composant le capital social
Autorisation à procéder à l'achat d'actions de la société (programme de rachat d'actions propres)	02/06/2008	02/12/2009	0,5% des actions composant le capital social	0,5% des actions composant le capital social	-	0% des actions composant le capital social
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de Réserves, bénéfices, primes de fusion et d'apport	02/06/2008	02/08/2010	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	02/06/2008	02/08/2010	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	02/06/2008	02/08/2010	NA	-	-	-
Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature	02/06/2008	02/08/2010	10% du capital social	-	-	1 198 130
Autorisation de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE	02/06/2008	02/08/2010	1% du capital social	-	-	119 813
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au	02/06/2008	02/08/2010	30 000 000	-	7 904 451	22 095 550

capital et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes						
Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	02/06/2008	02/08/2010	0,5% du capital social			
Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	02/06/2008	02/08/2011	limite légale de 10% du capital social	-	-	
Utilisation des délégations en période d'offre publique	02/06/2008	02/12/2009	NA	NA	NA	NA
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	02/06/2008	02/08/2011	15% du capital social	-	-	

9.2.4 ANNEXE IV : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES RÉALISÉS AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Nom et prénom	RABASTE Antoine
Qualité	Président et directeur général
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	500
Prix moyen pondéré	1,41 euros
Montant total des cessions	705 euros
Nombre total d'instruments financiers acquis	1 580 838
Prix moyen pondéré	0,50€
Montant total des acquisitions	790 419€

Nom et prénom	DUMAS Jean-Luc
Qualité	Directeur Général Délégué
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	16 746
Prix moyen pondéré	2,28 €
Montant total des cessions	38 181€
Nombre total d'instruments financiers acquis	1 180 004
Prix moyen pondéré	0,50€
Montant total des acquisitions	590 002 €

Nom et prénom	CAER Yves
Qualité	Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	Néant
Prix moyen pondéré	
Montant total des cessions	
Nombre total d'instruments financiers acquis	Néant
Prix moyen pondéré	
Montant total des acquisitions	

9.3 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERES EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	10 155 354	10 167 354	8 035 108	8 782 723	11 981 298
Nombre des actions ordinaires existantes	3 385 118	3 389 118	8 035 108	8 782 723	24 591 624
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
. Par exercice de droits de souscription	-	-	3 443 512	1 147 727	1 228 105
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 144 461	8 892 381	10 660 423	9 830 920	5 992 137
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions et transferts de charges	- 242 374	- 2 759 706	- 1 260 552	486 505	- 252 262
Impôts sur les bénéfices	195 185	-	- 38 417	- 44 481	-41 798
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 1 034 801	- 5 829 320	- 1 368 025	307 290	- 1399 448
Résultat distribué	-	-	-	-	-
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,013	- 0,814	- 0,152	0,06	-0.01
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 0,305	- 1,720	- 0,170	0,035	-0.06
Dividende attribué à chaque action (a)	-	-	-	-	0
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	52	49	51	57	52
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 477 951	1 612 228	1 512 810	1 791 501	1 649 502
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	633 923	685 904	671 426	776 790	736 211

a) Préciser, le cas échéant, par catégorie, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

9.4 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

Compte tenu de la taille de la société, le comité de Direction se charge de la rédaction du rapport sur le contrôle interne qui rassemble les responsables de toutes les activités de la société.

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 11.981.298 euros
SIEGE SOCIAL : Parc d'Activités de la Méditerranée - Lieudit Les Galines
34470 PEROLS (Hérault)
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ARTICLE L225-37 AL6 DU CODE DE COMMERCE

Le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne est établi en application de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Le présent rapport a été construit sur les fondements des dispositions de l'article L225-68 du Code de Commerce, du cadre de référence du contrôle interne de l'Autorité des Marchés Financier du 25 février 2008 adapté aux valeurs moyennes et petites. Il tient également compte des recommandations AFEF/MEDEF d'octobre 2008 en matière de rémunération.

9.4.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

9.4.1.1 Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Au 31 décembre 2008, votre conseil d'administration est composé de trois membres. Les mandats de messieurs Antoine Rabaste et Jean-Luc Dumas ont été renouvelés par l'assemblée générale du 2 juin 2008, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé. Le Dr Yves Caer a été nommé administrateur par l'assemblée générale du 2 juin 2008 en remplacement de Monsieur Gérard Daguisé pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs aux compétences et profils variés. Ils ont tous une bonne connaissance de l'activité de DMS et de son secteur d'activité.

Nous vous rappelons que le conseil d'administration a décidé que la Direction Générale serait assurée par le Président du Conseil d'administration, assisté d'un directeur général délégué.

Pour garantir la coordination entre le Président Directeur Général Monsieur Antoine RABASTE et le Directeur Général Délégué, monsieur Jean-Luc DUMAS, ces derniers se rencontrent régulièrement et participent aux réunions du Conseil d'administration.

La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

Antoine RABASTE

Président de la SAS APELEM, Société par Actions Simplifiée au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146

Gérant de la Société MEDILINK, S.A.R.L. au capital de 48.000 Euros, dont le siège social est Zac du Parc d'Activités Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS (Hérault), immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°389288044

Gérant de la Société civile MEDIAG, société civile au capital de 550 Euros, dont le siège social est Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°413 135 476

Jean-Luc DUMAS

Directeur Général Délégué de la SAS APELEM, Société par Actions Simplifiée au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146.

Gérant de la société MERIX, S.A.R.L. au capital de 80.000 euros, dont le siège social est 8 rue Montespan 91000 EVRY, immatriculée au RCS d'EVRY sous le N°348 233 800

Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR", S.A.R.L. au capital de 8.160 euros, dont le siège social est Route de Grasse Domaine des Charmettes 06600 ANTIBES, immatriculée au RCS de ANTIBES sous le N°344 312 798

Monsieur Yves CAER :

Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes, Monsieur Yves Caer est un administrateur indépendant.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale ordinaire peut nommer à la majorité des voix, au maximum, deux censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

9.4.1.2 Missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

9.4.1.3 Délibérations du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Les réunions du conseil d'administration se déroulent normalement au siège social. Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2008.

Aucune réunion ne s'est tenue sans la présence du Président du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative d'un administrateur ou du Directeur Général Délégué.

9.4.1.4 Convocation des administrateurs et des commissaires aux comptes

Les administrateurs ont été convoqués cinq jours au moins à l'avance par lettre simple ou verbalement.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

9.4.1.5 Information des administrateurs

Chaque fois qu'un membre en fait la demande, le Président lui communique les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

9.4.1.6 Comités spécialisés

9.4.1.6.1 Comité de direction

Le Comité de Direction, présidé par le Président Directeur Général. Il se réunit de façon informelle deux fois par mois. Il met en œuvre les orientations stratégiques du groupe, traite des arbitrages entre les directions, des allocations de ressources et des moyens de façon à assurer le pilotage global. Il est constitué du Directeur général – Directeur commercial France, du Directeur commercial export, du Directeur industriel, du Directeur des ressources humaines et du Directeur financier. D'autres participants peuvent être invités en fonction des sujets abordés.

9.4.1.6.2 Comité de Coordination et d'Organisation

Un Comité de Coordination et d'Organisation présidé par le Directeur industriel et composé des représentants de tous les services liés à la production a pour mission d'assurer la bonne information des équipes et de coordonner les actions de tous les services. Le Comité de Coordination et d'Organisation se réunit de façon en fonction des besoins.

9.4.1.7 Contrôle de la société

9.4.1.7.1 Participation aux Assemblées Générales

L'assemblée générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit de se faire représenter à l'assemblée générale et celui de participer au vote des résolutions s'exerce conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aucune restriction n'est apportée par les statuts de la

Société. S'agissant du mode de fonctionnement de l'assemblée, de ses principaux pouvoirs ainsi que des droits des actionnaires, l'article 26 des statuts de DMS prévoit les règles suivantes qui sont conformes à la loi :

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à un autre actionnaire ou à son conjoint en vue d'être représenté à une assemblée. Il peut également voter par correspondance conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur. »

Conformément à l'article R. 225-85 du code de commerce, seront admis à participer à l'assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédent l'assemblée, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités. Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée. Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'assemblée. Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

9.4.1.7.2 Mesures anti-OPA

Il n'existe pas de mesures anti-OPA.

9.4.1.8 Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration de la société.

9.4.1.8.1 Position de DMS vis à vis des recommandations de l'AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Compte tenu de ses spécificités, le groupe DMS n'applique que partiellement les recommandations de l'AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 portant sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Les recommandations que le groupe applique concernent :

- les indemnités de départ

- Le non cumul d'un contrat de travail avec un mandat social. Aucun des mandataires sociaux ne dispose de contrat de travail.
- L'amélioration de la transparence sur tous les éléments de la rémunération.

Les recommandations qui ne sont pas adoptées par le groupe concernent :

- Les régimes de retraite complémentaire ne sont souscrits qu'au bénéfice des dirigeants à l'exclusion d'autres groupes de bénéficiaires. Cependant, la valeur des avantages ainsi accordés est prise en compte dans la fixation de la rémunération globale des dirigeants qui justifient par ailleurs d'une ancienneté importante en tant que fondateurs de l'entreprise.
- Les règles complémentaires pour les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance : bien qu'aucune attribution d'option d'achat d'actions n'ait été votée en 2008, DMS se réserve la possibilité de réaliser de telles attributions dans des conditions qui peuvent différer de celles recommandées par l'AFEP/MEDEF, en réservant toutefois l'attribution ces instruments financiers à certaines catégories de personnes pour lesquelles ils représenteraient un réel élément de motivation.

9.4.1.8.2 *Rémunération et avantages accordés au Président du conseil d'administration et Directeur général délégué*

Les principes de fixation de la rémunération du Président et d'un des deux Directeurs Généraux délégués comprennent :

- une rémunération fixe annuelle
- un régime d'assurance chômage

Pour ce qui est de Gérard Daguisé, Directeur général délégué et administrateur jusqu'au 2 Juin 2008, aucune rémunération ne lui a été versée au titre de l'année 2008.

9.4.1.8.3 *Jetons de présence versés aux administrateurs*

Les principes de fixation du montant des jetons de présence versés aux administrateurs sont les suivants :

500 € par présence à la réunion du Conseil d'administration. Cette somme n'est attribuée qu'aux administrateurs qui ne perçoivent pas de rémunération fixe annuelle.

Au titre de 2008, aucun jeton de présence n'a été attribué.

9.4.1.8.4 *Missions exceptionnelles confiées à certains administrateurs*

Le Conseil d'Administration du 5 septembre 2006 avait nommé Monsieur Gérard DAGUISE en qualité de Directeur Général Délégué. Cette nomination concrétisait la décision du conseil d'administration du 18 mai 2006 de faire appel à la compétence et à l'expérience de Gérard Daguisé aux fins de l'assister dans des missions exceptionnelles liées à la restructuration de la société. La rémunération liée à ces missions exceptionnelles s'est élevée au cours de l'exercice 2007 à 46.000 € hors frais de déplacement. La mission de Gérard Daguisé s'est terminée progressivement depuis l'arrivée en septembre 2007 de monsieur Philippe Bonin, Directeur industriel. Au titre de l'exercice 2008, aucune mission exceptionnelle n'a été confiée à monsieur Gérard Daguisé. Les mandats d'administrateur et de directeur général délégué de monsieur Gérard Daguisé ont pris fin le 2 juin 2008.

9.4.2 *Procédures de contrôle interne*

9.4.2.1 **Le contrôle Interne est, chez DMS, un processus qui vise :**

- à créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger,
- à s'assurer que la réalisation des objectifs s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,

- à garantir que les informations financières et comptables du groupe sont fiables, que le patrimoine du groupe soit valorisé et ses actifs protégés.

Le système de Contrôle interne a pour objectif de permettre à la dynamique du développement économique du groupe de se réaliser de manière régulière et durable, même si la garantie d'une absence totale de risque n'est jamais absolue.

9.4.2.2 Organisation générale du contrôle interne

La société n'a pas organisé un service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte.

Toutefois, le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent principalement sur :

- l'indépendance et la séparation des fonctions entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle.
- La mise en place du Comité de Coordination et d'Organisation et du Comité de Direction qui comprend les responsables des différentes fonctions de la société. Ils traitent de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de l'entreprise dans ses différents aspects. Chaque membre de ce comité assure le contrôle interne de sa fonction.

Compte tenu de la taille du groupe, la gestion des risques est assurée par la direction générale qui réunit régulièrement le comité de direction réunissant les Directeurs du groupe. Elle passe régulièrement en revue les principaux risques auxquels la société est confrontée et notamment ceux décrits dans le rapport de gestion. La gestion opérationnelle des risques est confiée aux directeurs responsables des activités ressources humaines, industrielles, commerciales et financières.

La taille du groupe permet une communication très régulière entre le PDG et les Directeurs.

La direction générale a notamment le souci de s'assurer que les expériences passées soient prises en considération.

Une veille continue et informelle est également réalisée pour essayer d'anticiper les effets de la crise internationale notamment sur le secteur spécifique de l'imagerie médicale.

La société a également mis en place un ensemble de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

Le groupe DMS répond aux standards ISO 9001 et EN 13 485 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux) suite à un audit de l'organisme notifié GMED. Le respect des exigences de ces normes est vérifié annuellement par un organisme notifié (SGS en l'occurrence). L'ensemble des processus en relation avec les produits de l'entreprise sont concernés.

9.4.2.3 Des implantations stratégiques et des moyens mutualisés

En France, le groupe DMS bénéficie d'implantations stratégiques dans les différentes zones géographiques dans les domaines de la distribution et du service après vente.

La société LTR couvre la région du Sud Est, alors que la société MERIX implantée en région parisienne couvre la partie nord de la France.

En ce qui concerne l'export, le groupe a conclu des accords avec des distributeurs locaux, parfois exclusifs, qui prennent en charge l'installation et le service après vente des produits DMS.

La société mère DMS SA développe à la fois une activité de production et distribution de matériels d'ostéodensitométrie ainsi qu'une activité de centre de services au profit de ses filiales afin de mutualiser les ressources et d'en optimiser l'utilisation.

9.4.2.4 Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

Les opérations concourant à l'exercice des activités sociales de la société, comme leur traduction dans les comptes sont vérifiées, sans que nécessairement une formalisation des procédures appliquées, par la Direction Générale elle-même ait eu lieu.

L'organisation comptable s'appuie également sur différents moyens permettant de satisfaire aux obligations réglementaires (comptables et fiscales) ainsi qu'aux besoins de reporting interne et externe :

- La piste d'audit :

A partir de l'opération enregistrée en comptabilité le système doit permettre de remonter à l'opération initiale.

Une procédure de contrôle a été mise en place notamment pour faciliter le rapprochement des factures avec les lettres de voiture.

- Les contrôles de comptes internes :

Le service comptable établit de façon semestrielle de nombreux contrôles de cohérence des comptes tant au niveau du bilan que du compte de résultat pour l'établissement et la justification des comptes semestriels et annuels. Le groupe s'appuie également sur les travaux de révision assurés par un cabinet d'expertise comptable.

- La centralisation de la comptabilité du groupe sur un même progiciel
- La mise en place d'un suivi quotidien de la trésorerie afin de gérer au mieux les variations de besoin en fonds de roulement
- Un rapprochement journalier est effectué entre les encaissements clients et les créances mobilisées. Un suivi extra comptable a été mis en place afin de suivre les encours de mobilisation. Un cadrage semestriel entre ces informations et les informations émanant des banques est réalisé. Un rapprochement mensuel est également réalisé entre les informations des partenaires financiers et celles ressortant des suivis internes à DMS.
- La mise en place de garantie de paiement sur les ventes (assurance Coface, prépaiements de certaines commandes)
- Des contrôles de marges, à priori, par la mise en place de fiches de prix de revient et, à posteriori, lors des arrêtés de comptes par la comparaison des stocks théoriques avec les stocks réels qui permettent de s'assurer du bon rattachement des charges et des produits à l'exercice.
- L'utilisation d'une fiche d'analyse de commande systématique sur les affaires de radiologie plus complexes que les affaires d'ostéodensitométrie,
- Un inventaire exhaustif des stocks est réalisé chaque semestre. Des contrôles sont réalisés pour assurer le respect de l'exhaustivité, la réalité et la correcte valorisation des stocks. Sans être exhaustifs, d'autres contrôles intermédiaires sont réalisés pour faciliter les contrôles des stocks et les opérations de clôture semestrielle.
- Une analyse juridique approfondie a été menée pour mieux prendre en compte les impacts juridiques des incoterms sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. Un lien systématique a été mis en place entre les services commerciaux, logistiques et comptables pour obtenir les informations nécessaires à la reconnaissance du chiffre d'affaires en conformité avec les définitions des transferts de propriété définies par les incoterms.

9.4.3 *Pouvoirs du Directeur Général*

Je vous précise que, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et, dans la limite de l'objet social, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Fait à Pérols, le 3 juin 2009

Le Président du conseil d'administration

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

Cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés, paragraphe 20.1.3

10.2 FLUX DE TRESORERIE

Cf. Tableau des flux de trésorerie, paragraphe 20.1.4.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Au 31 décembre 2008, l'effectif du groupe DMS comprenait 8 ingénieurs d'un niveau Bac +5 ou titulaire d'une thèse. 11 personnes de niveau Bac +2 à Bac +4 sont également dédiées à la recherche.

La société détient les droits d'exploitation exclusifs de 7 brevets déposés par le CEA.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

Cf. 9.1.3.3

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le présent document de référence ne contient aucun de ces éléments relevant de l'interprétation de « prévisions / estimations » au sens du Règlement européen n°809-2004.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

Cf. 9.1.5.5 « Les Mandataires Sociaux »

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

Pour l'année 2008 :

Mr Antoine Rabaste, Président Directeur Général : rémunération 64037 € dont avantages en natures : 3862 €

Mr Jean-Luc Dumas, Directeur Général Délégué : rémunération 52 618 € dont avantages en natures : 2 590 €

Prêt ou garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration ou de Direction

NEANT

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de Direction générale

NEANT

Contrats de services liant les Dirigeants

Aucun contrat de services ne lie les Dirigeants à la société ni ne prévoit d'avantages à leur égard.

Voir paragraphe 9.1.5.5 'Les Mandataires Sociaux' p. 35

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Voir paragraphe 9.4.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

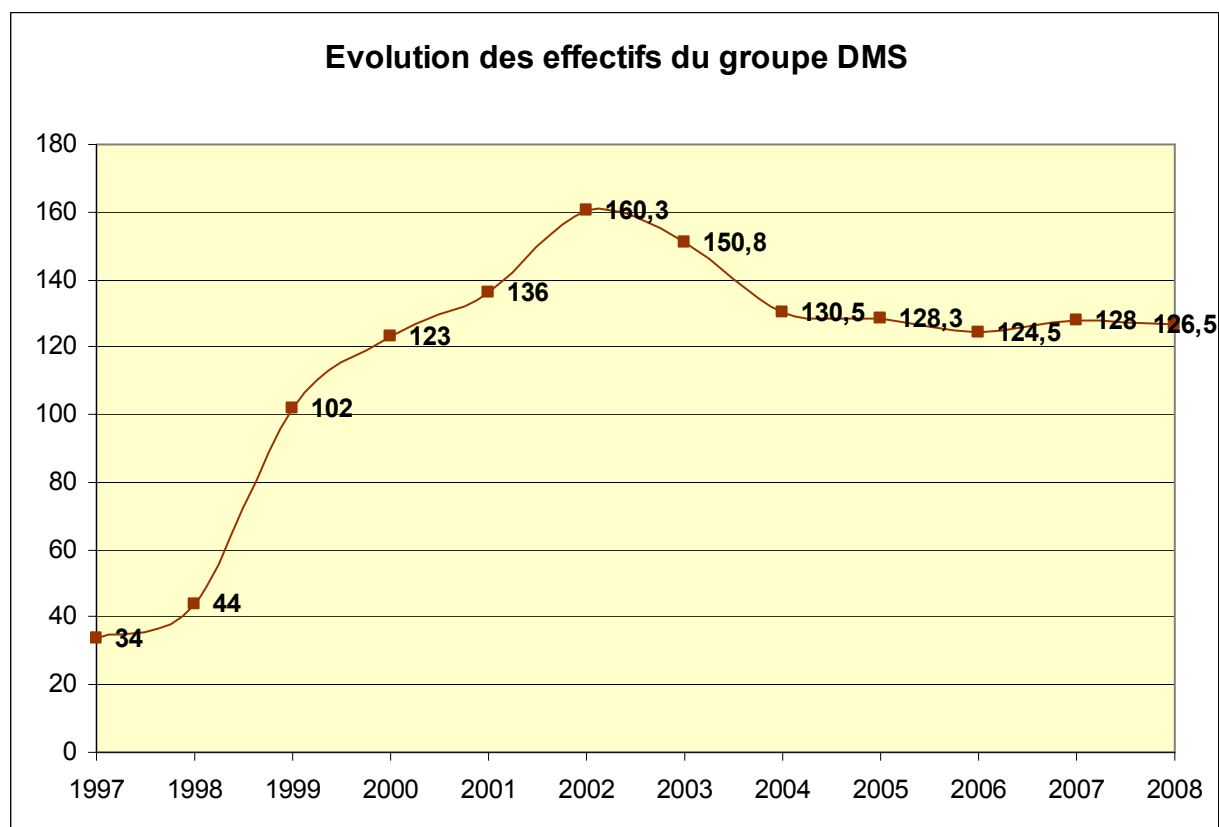
17 SALARIES

17.1 L'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Evolution des effectifs	Au 31/12/07	Au 31/12/08
Direction	5	4
Commercial France	5	6
Export	17	15
Service Technique (SAV)	25	24
Production / achats / stocks-expéditions	43	39
Finance (RH, contrôle de gestion, comptabilité, trésorerie)	7	5
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	16	20
Qualité / Marketing / Administratif	12	8
Total	130	121

17.2 EFFECTIF MOYEN DU GROUPE DMS

Exercice	Effectif moyen
1997	34
1998	44
1999	102
2000	123
2001	136
2002	160,3
2003	150,8
2004	130,5
2005	128,3
2006	124,5
2007	128
2008	126,5



17.3 PARTICIPATION DES SALARIES

Néant

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du document de référence, sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'Actions	% nombres d'actions
RABASTE, ANTOINE	2 459 082	9,99%
DUMAS, JEAN-LUC	1 835 573	7,5%
PUBLIC	20 296 969	82,5%
TOTAL	24 591 624	100,0%

Actionnaires	Total droits de vote	% droits de vote
RABASTE, ANTOINE	2 824 509	11,1%
DUMAS, JEAN-LUC	2 198 092	8,7%
PUBLIC	20 351 510	80,2%
TOTAL	25 374 111	100,0%

Les dirigeants ont participé pour la totalité de leurs droits à l'augmentation de capital d'aout 2008.

18.1 ACTIONNAIRES NON MEMBRES D'UN ORGANE D'ADMINISTRATION

Aucun autre actionnaire ne dispose de plus de 5% du capital ou des droits de vote

18.2 ACTIONNAIRES DISPOSANT DE DROITS DE VOTE DOUBLES

Antoine Rabaste et Jean-Luc Dumas qui détiennent 9,99% et 7,5% respectivement du capital ont des droits de vote double. M Rabaste détient 11,1% des droits de vote et M. Dumas 8,7%.

18.3 CHANGEMENT DU CONTROLE

Nous n'avons connaissance d'aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle tel qu'il est décrit ci-dessus en paragraphe 18.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTEES

Le chiffre d'affaires réalisé avec des apparentées est neutralisé dans les comptes consolidés. Le chiffre d'affaires consolidé ne contient donc aucun chiffre d'affaires avec des apparentées.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

20.1.1 BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008

ACTIF en K€	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<i>Actif non courant</i>			
Goodwill	Note 4	1 473	1 473
Immobilisations incorporelles	Note 4	1 308	1 174
Immobilisations corporelles	Note 5	584	531
Impôt différé actif	Note 21	0	0
Actifs financiers non courants	Note 6	89	93
Participation des les entreprises associées			
Autres actifs non courants			
Total de l'actif non courant		3 454	3 271
<i>Actif courant</i>			
Stocks	Note 7	9 326	7 291
Créances clients	Note 8	8 180	9 637
Autres actifs courants	Note 9	1 393	2 096
Trésorerie et équivalence de trésorerie	Note 10	7 636	4 529
Total de l'actif courant		26 535	23 553
TOTAL DE L'ACTIF		29 989	26 824

PASSIF en K€	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<i>Capitaux propres</i>			
Capital émis	Note 23	11 981	8 783
Prime d'émission		8 174	8 135
Autres réserves		1 699	-4 767
Résultat de l'exercice		-3 876	2 001
Intérêts minoritaires		126	131
Total des capitaux propres		18 104	14 283
<i>Passif non courant</i>			
Emprunts à long terme (part >1an)	Note 12	115	610
Impôts différés passifs	Note 21	0	0
Provisions à long terme	Note 11	14	21
Total du passif non courant		129	631
<i>Passif courant</i>			
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 13	9 208	8 545
Dettes financières (part <1 an)	Note 12	1 690	1 893
Partie courante des emprunts long terme	Note 12	593	1 132
Impôts exigibles			
Provisions à court terme	Note 11	265	340
Total du passif courant		11 756	11 910
TOTAL DU PASSIF		29 989	26 824

20.1.2 COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	Notes	31/12/2008	31/12/2007
K€			
Activités maintenues			
Produit des activités ordinaires	Note 16	19 510	31 352
Autres produits	Note 17	1 155	2 000
Variation de stocks de produits finis en cours		767	584
Marchandises et matières consommées		-13 539	-21 603
Frais de personnel	Note 18	-4 930	-4 846
Dotations aux amortissements	Note 5	-102	-87
Dotations aux provisions	Note 11	-1 117	481
Dépréciation immobilisations incorporelles	Note 4	-612	-472
Autres charges	Note 19	-4 828	-5 299
Résultat opérationnel		-3 696	2 110
Produits financiers		129	82
Charges financières		-361	-237
Résultat financier	Note 20	-232	-155
Résultat avant impôt		-3 928	1 955
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		-3 928	1 955
Quote part dans résultat net des entités associées		0	0
Activités abandonnées ou cédées		0	0
Résultat de l'exercice des activités abandonnées			
Résultat de l'exercice des activités cédées			
Impôt sur le résultat	Note 21	47	69
Résultat net consolidé		-3 881	2 024
Part des minoritaires		-5	23
Résultat net consolidé-part du groupe		-3 876	2 001
Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)			
Résultat de base par action	Note 25	-0,16	0,23
Résultat dilué par action		-0,16	0,20

20.1.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidés	TOTAL PART GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES
<i>en K€ - sauf nombre d'actions</i>							
Solde au 1er janvier 2007		8 035	5 985	-4 897	9 123	111	9 234
Changement de méthode					0		0
Correction d'erreur					0		0
Autres				131	131	-3	128
Résultat net				2 001	2 001	23	2 024
Dividendes					0		0
Augmentation de capital		748	2 149		2 897		2 897
Réduction de capital					0		0
Solde au 31/12/2007	8 782 723	8 783	8 134	-2 765	14 152	131	14 283
Solde au 1er janvier 2008		8 783	8 134	-2 765	14 152	131	14 283
Changement de méthode					0		0
Correction d'erreur					0		0
Autres				3	3		3
Résultat net				-3 876	-3 876	-5	-3 881
Dividendes					0		0
Augmentation de capital		7 702	38		7 740		7 740
Réduction de capital		-4 503		4 503	0		
Titres détenus en autocontrôle				-41	-41		-41
Solde au 31/12/2008	24 591 624	11 982	8 172	-2 176	17 978	126	18 104

20.1.4 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Conformément à IAS 7, le tableau de flux de trésorerie doit présenter les flux de trésorerie provenant d'activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

En K€	31/12/2008	31/12/2007
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 3 881	2 024
Elimination des éléments non monétaires :		
. Dotations et reprises aux amortissements et provisions a)	629	351
. Variation des impôts différés	-	-
. Résultat de cession d'actifs non courants	-	-
. Quote part de subventions d'investissement	-	-
. Abandons de créances	- 395	- 587
. Coût des avantages accordés (stock options)		
Marge brute d'autofinancement	- 3 647	1 788
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel b)	870	- 3 234
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (1)	- 2 777	- 1 446
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations et actifs financiers	- 928	- 1 017
Cession d'immobilisations et autres actifs non courants	-	-
Réduction d'actifs financiers	4	-
Incidence variation de périmètre	-	-
Variation des autres actifs non courants	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)	- 924	- 1 017
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Versements d'avances conditionnées	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentations de capital en numéraire (c)	7 740	2 897
Nouveaux emprunts et financements (d)	-	853
Remboursements d'emprunts et financements (d)	- 848	- 881
Remboursement d'avances conditionnées	- 88	- 45
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (3)	6 804	2 824
Variation nette de trésorerie (1) + (2) + (3)	3 103	361
Trésorerie d'ouverture	4 529	4 168
Trésorerie de clôture	7 632	4 529
Variation trésorerie nette	3 103	361
	-	-

Notes au tableau des flux de trésorerie :

a) à l'exclusion des provisions sur actif circulant

b) la variation de BFR est retraitée des éléments relatifs aux impacts de la correction d'erreur sur les stocks et

des avantages au personnel

c) augmentation de capital nette de frais d'émission imputés au capital

d) le groupe ayant recours de façon permanent à la cession de créances professionnelles, celle-ci a été considérée comme une source de financement.

NOTE 1 Eléments marquants de l'exercice

Renforcement des fonds propres:

Le 2 juin 2008, l'assemblée générale des actionnaires a autorisé l'émission d'actions nouvelles qui devrait permettre l'émission d'un nombre maximal de 15.808.901 actions nouvelles émises au prix de 0.50 € / action soit une augmentation maximale d'un montant brut de 7.904.450,50 €.

L'augmentation de capital a été réalisée en septembre 2008 pour un montant global après imputation des frais d'émission de 7 740K€ dont 7 702 K€ de capital social.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 11 août 2008 a décidé la réduction de la valeur nominale des actions d'un montant total de 4 503 K€ par imputation des pertes apparaissant sur le compte « report à nouveau débiteur ».

Autres éléments :

- Des abandons de créances ont été consentis par l'ANVAR et le CNRS pour un montant global de 396 K€. Ces éléments apparaissent dans la rubrique « autres produits » du compte de résultat.
- Un client a fait l'objet d'une provision à hauteur de 496 K€, cette provision a été isolée en autres charges. Cette créance fait l'objet d'une procédure judiciaire en recouvrement.
- Au cours de l'exercice, le tribunal administratif de Montpellier a rejeté la demande de décharge d'impôt, pour le litige d'impôt sur les sociétés et contributions additionnelles concernant l'exercice 1999 portant sur des impositions à hauteur de 598 K€ (hors pénalités et majorations liées au retard de paiement). Le groupe DMS estime sans fondement la décision du tribunal et a interjeté appel au motif de la double imposition. Néanmoins, l'appel n'étant pas suspensif le groupe DMS a réglé fin 2008 auprès du trésor la somme de 100 K€ (comptabilisée en charge d'impôt sur le résultat). Par prudence, 100 K€ ont été comptabilisés en autres charges.

Evénements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

Ces éléments sont présentés dans le rapport annuel d'activité.

NOTE 2 Principes comptables

Principes généraux et normes comptables

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des **normes comptables internationales IFRS** telles qu'adoptées au 31 décembre 2008 dans l'Union Européenne.

Evolutions des règles et méthodes comptables au cours de l'exercice 2008

Changement de méthode comptable

Le groupe DMS n'a procédé à aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2008.

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2008

Néant

Nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2008 et qui n'ont pas été anticipées

Norme	Objet	Incidence comptes annuels DMS
IFRS 8	Secteurs Opérationnels (remplacement de la norme IAS 14 à compter du 1/1/2009)	L'anticipation n'aurait pas d'incidence significative sur la situation financière du groupe.
IAS1	Présentation des états financiers entre en vigueur au titre des exercices ouverts à compter du 1/1/2009.	L'anticipation n'aurait pas d'incidence significative sur la situation financière du groupe.
IAS 23	Amendement - Coût d'emprunt (Applicable au 1/1/2009)	L'anticipation n'aurait pas d'incidence significative sur la situation financière du groupe.
IAS 27 amendée	Etats financiers consolidés et individuels: portant sur la détermination du coût d'une participation dans les états financiers (applicable 1/7/09).	Sans incidence
IFRS 1 révisée	Première adoption des IFRS (applicable 1/1/2009).	Sans incidence
IFRS 3 révisée	Regroupement d'entreprise (applicable 1/1/2010)	Sans incidence
IFRS 2 amendée	"Paiement fondé sur des actions" Portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations (applicable 1/1/09).	Sans incidence
IAS 32 amendée	"Instruments financiers : présentation" - Instruments financiers remboursables par anticipation.	Sans incidence

Continuité d'exploitation

Les comptes sont présentés sur une hypothèse de continuité d'exploitation.

Impact de la crise financière sur la continuité d'exploitation : Le groupe a mesuré ce risque notamment en matière de recouvrement de ces créances clients. Cette situation a eu pour conséquence la constatation d'une provision pour créance douteuse complémentaire d'environ 600K€.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur les provisions pour garantie, pour créances clients, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

L'ensemble des sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation étant actuellement contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, ces filiales sont consolidées par intégration globales.

Retraitements IFRS :

Les retraitements opérés en normes IFRS par rapport aux normes françaises appliquées aux comptes sociaux concernent principalement :

- La comptabilisation et la dépréciation du goodwill (IAS 36)
- L'évaluation à la juste valeur des plans de souscription d'actions (IFRS 2).

Information sectorielle:

La norme IAS 14 impose aux entités dont les titres sont négociés sur un marché organisé de présenter une information sur deux niveaux par secteur d'activité et par secteur géographique.

Au niveau du groupe DMS, le découpage des activités du niveau primaire a été réalisé en fonction des deux activités principales du groupe. La ventilation est la suivante :

Le groupe n'a pas anticipé l'application de la norme IFRS 8 qui remplace la norme IAS 14 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Niveau primaire d'information : Activité	Niveau secondaire d'information Secteur géographique
Dopplers et Ostéodensimétrie	Europe
Radiologie	Afrique
Distribution et maintenance	Moyen-Orient
	Amérique du Nord et du Sud
	Asie
	Océanie

Elimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Frais de Recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires...). Les frais de recherche et développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée à 3 ans. En cas d'indice de perte de valeur du projet identifié les frais de Recherche et développement peuvent faire l'objet d'une dépréciation complémentaire. Les frais de recherche et développement peuvent être sortis lorsque plus aucun avantage économique futur n'est attendu.

Goodwill :

A la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté.

Regroupement d'entreprises et reconnaissance des écarts d'acquisition :

La norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, prévoit en principe un retraitement rétrospectif de toutes les acquisitions de sociétés (business combinations) antérieures à la date de transition. Pour des raisons pratiques, le Groupe DMS utilise l'option offerte par la norme IFRS 1, Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer le retraitement rétrospectif aux acquisitions antérieures à la date de transition. Cela concerne l'écart d'acquisition de la filiale APELEM.

Ainsi, pour cette société acquise, le montant de l'écart de première consolidation selon les normes IFRS le jour de l'acquisition de la société par DMS est le même que celui qui avait été calculé dans les principes comptables français.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeurs, conformément à IFRS 3 et IAS 36.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou dès lors que des événements indiquent une perte de valeur potentielle.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaire ou dégressif sur la durée d'utilité de l'actif soit :

• Constructions	10 à 33 ans
• Matériel et outillage industriel	3 ans
• Agencements, aménagements, installations	7 à 10 ans
• Matériel de transport	1 à 4 ans
• Matériel de bureau et informatique	4 à 10 ans
• Mobilier	10 ans

Lorsque la prise en location d'un bien significatif implique, en substance, un transfert de l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué, alors il est comptabilisé en immobilisation, avec en contrepartie une dette financière.

En ce qui concerne l'immeuble d'APELEM, construit avec un bail à construction, la durée d'utilité des composants amortissables sur une durée supérieure à la durée du bail a été réduite à la durée du bail, soit 30 ans. Le bail à construction a été analysé conformément à la norme IAS 17.4, c'est-à-dire en location simple pour la partie afférente au terrain, le transfert de propriété n'étant pas prévu au contrat.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend en sus du prix d'achat les frais accessoires. La valeur nette de réalisation est estimée par rapport au prix de vente estimé diminué éventuellement des coûts estimés restant à réaliser pour l'achèvement des matériels.

Le coût des stocks de produits finis comprend les coûts directs d'acquisition et les autres coûts directs tels que la main d'œuvre directe, les frais de transport et de douanes ainsi qu'une quote-part de frais généraux imputables à ces actifs. Les coûts d'emprunts attribuables à l'activité de production sont non significatifs compte tenu de la faible durée du processus de production.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Avantages du personnel

Départ en retraite :

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une évaluation. Le groupe a souscrit un contrat d'assurance financier. Selon IAS 19, ce contrat est assimilable à un régime à prestation définies et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs. L'hypothèse de provisionnement correspond à un départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.

Stocks options :

Les instruments financiers que DMS attribue entrent dans le champ de la norme comptable IFRS 2. L'application de cette norme n'est pas rétrospective et ne concerne donc pas les plans émis avant le 1er janvier 2004.

Pour ces transactions, la juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée de manière définitive par référence à la juste valeur des options à la date d'attribution.

Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Impôts sur les sociétés et impôts différés

Les impôts différés, dont le solde est un impôt différé actif, ne sont pas comptabilisés au niveau du Groupe en raison du résultat déficitaire du groupe.

NOTE 3 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2008 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par **intégration globale**.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Pérois)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S	Nimes	319 996 146	Filiale	98,43%	-
MEDILINK	S.A.R.L.	Montpellier (Pérois)	389 288 044	Filiale	99,80%	-
MERIX	S.A.R.L.	Montpellier (Pérois)	348 233 800	Filiale	99,94%	-
LTR	S.A.R.L.	Montpellier (Pérois)	344 312 798	Filiale	99,80%	-
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale	0%	50,20% (1)-

(1) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM S.A (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 50.20% dans APELEM Espagne.

Conformément aux normes IAS 27 (Etats financiers consolidés et individuels) et IAS 31 (Participations dans des co-entreprises), les filiales présentées ci-avant sont considérées sous contrôle de la société mère et consolidées à ce titre.

Principales acquisitions et cessions de l'exercice

Néant

Entreprises exclues du périmètre de consolidation

La seule entreprise exclue du périmètre est la société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM. La dimension de cette société et le pourcentage de détention ont un impact négligeable pour le groupe alors même qu'il existe des difficultés à obtenir des informations financières fiables dans un délai raisonnable eu égard aux délais de publication du Groupe.

NOTE 4 Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2008			31/12/2007		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Concessions, brevets, licences	401	386	15	385	383	2
Frais de R&D	7 531	6 238	1 293	6 807	5 635	1 172
Goodwill	3 773	2 300	1 473	3 773	2 300	1 473
Autres actifs incorporels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	11 705	8 924	2 781	10 965	8 318	2 647

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

<i>Valeurs brutes (K€)</i>	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Virement de poste	Clôture
Concessions, brevets, licences	385	16			401
Frais de R&D	6 807	736	-12		7 531
Goodwill	3773				3 773
Autres actifs incorporels	0				0
TOTAL	10 965	752	-12	0	11 705

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

<i>Amortissements & Dépréciation (K€)</i>	Solde d'ouverture	Dotations	Perte de valeur	Reprise	Clôture
Concessions, brevets, licences	383	3			386
Frais de R&D	5 635	610		-7	6 238
Goodwill	2 300				2 300
Autres actifs incorporels	0				0
TOTAL	8 318	613	0	-7	8 924

Le **goodwill** est constitué exclusivement de l'écart d'acquisition de la filiale APELEM. Ce goodwill a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur au titre de l'exercice 2005 d'un montant de 2.300 K€ ramenant sa valeur nette à 1.473 K€.

La valeur d'APELEM a été déterminée par la méthode des cash flow actualisés sur la période 2009 à 2015. Deux méthodes ont été utilisées : celle du taux de croissance à long terme et celle des comparables. Le taux d'actualisation retenu (11%) est basé sur les taux d'actualisation de sociétés du même secteur auxquels nous avons appliqué une prime d'illiquidité et une prime de taille. Les calculs qui en ressortent font apparaître une valeur actualisée supérieure à la valeur des actifs. Les perspectives de ventes liées à la mise sur le marché notamment de nouveaux produits et l'évolution des secteurs d'activité étayent les calculs des cash flow actualisés.

Les frais de R&D se ventilent comme suit par activité :

<i>Frais de R&D (K€)</i>	Ostéo/ Dopplers	Radiologie	Total
Brut Ouverture	4 505	2 302	6 807
Acquisition	368	368	736
Diminution	-12		-12
<i>Brut clôture</i>	<i>4 861</i>	<i>2 670</i>	<i>7 531</i>
			0
Amortissements ouverture	3 885	1750	5 635
Dotation exercice	332	278	610
Reprise	-7		-7
<i>Amortissements clôture</i>	<i>4 210</i>	<i>2 028</i>	<i>6 238</i>
TOTAL FRAIS DE R&D	651	642	1 293

NOTE 5 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

<i>Valeurs brutes</i> (K€)	31/12/2008			31/12/2007		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	1 013	653	360	1 013	619	394
Matériel et outillage	414	318	96	346	300	46
Agencements et autres	696	569	127	632	538	94
TOTAL ACTIFS CORPORELS	2 123	1 540	584	1 991	1 457	534

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

<i>Valeurs brutes</i> (K€)	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Virement de poste	Clôture
Terrains	0				0
Constructions	1 013				1 013
Matériel et outillage	346	68			414
Agencements et autres	632	67	-3		696
TOTAL	1 991	135	-3	0	2 123

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

<i>Amortissements & Dépréciation</i> (K€)	Solde d'ouverture	Dotations	Perte de valeur	Reprise	Clôture
Terrains	0	0			0
Constructions	619	34			653
Matériel et outillage	300	18			318
Agencements et autres	538	34		-3	569
TOTAL	1 457	86	0	-3	1 540

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Actifs financiers :

<i>Actifs financiers</i> (K€)	31/12/2008	31/12/2007
Titres de participation	31	31
Autres (dont dépôts et cautionnement)	58	62
TOTAL	89	93

Les titres de participation (31KE) sont non consolidés et concernent la société SPECTRAP, détenue à 33 %, en Russie. La non consolidation provient des difficultés de la société à diffuser au groupe des informations fiables dans un délai raisonnable. La valorisation de cette participation (31KE) n'a pas été réajustée car elle est non significative pour le groupe.

Participations dans les entreprises associées :

Néant, aucune participation n'est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 7 Stocks

Les méthodes d'évaluation des stocks sont décrites dans la note de l'annexe relative aux principes comptables et se décomposent comme suit :

<i>Valeurs brutes</i> (K€)	31/12/2008			31/12/2007			variation N/N-1 net
	Valeur	Dépréciation	Net	Valeur	Dépréciation	Net	
Matières premières, approvisionnements	6 299	516	5 783	4 629	302	4 327	1 456
En cours de production	1 994	24	1 970	1 350		1 350	620
Produits finis	1 831	683	1 148	1 709	328	1 381	-233
Marchandises	585	160	425	360	126	234	191
TOTAL	10 709	1 383	9 326	8 048	756	7 292	2 034

NOTE 8 Créances clients

Le poste client se décompose comme suit :

K€	31/12/2008	31/12/2007	variation
Créances clients	6 389	7 590	-1 201
Clients douteux	1 633	965	668
Factures à établir	1 556	1 889	-333
Provisions pour dépréciation	-1398	-807	-591
TOTAL	8 180	9 637	-1 457

NOTE 9 Autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

K€	31/12/2008	31/12/2007	variation
Fournisseurs débiteurs et acomptes	50	174	-124
Personnel	9	12	-3
Impôt sur les bénéfices	318	570	-252
Impôts et taxes	845	1 104	-259
Autres créances	93	99	-6
Charges constatées d'avance	78	137	-59
			0
TOTAL	1 393	2 096	-703

NOTE 10 Trésorerie

K€	31/12/2008	31/12/2007	variation
Valeurs mobilières de placement	6 586	612	5 974
Disponibilités	1 050	3 917	-2 871
TOTAL	7 636	4 529	3 103

NOTE 11 Variation des provisions

Bilan

K€	31/12/2007	Augment°	Diminution	31/12/2008
Provision pour litiges	140	131	-6	265
Provision IFA	0			0
Autres	200		-200	0
<i>Sous total provisions court terme</i>	<i>340</i>	<i>131</i>	<i>-206</i>	<i>265</i>
Indemnités de retraite (long terme)	21		-7	14
<i>Sous total provisions long terme</i>	<i>21</i>	<i>0</i>	<i>-7</i>	<i>14</i>
TOTAL	361	131	-213	279

- Les augmentations de provision pour litige concernent essentiellement des litiges opposants la société à des clients.
- La reprise de provision de 200K€ correspond à une provision non utilisée sur risque de défaillance d'un client d'Amérique Latine.

Dotations aux provisions (compte de résultat)

K€	31/12/2008
Augmentation des provisions	131
Diminution des provisions	-213
Variation des dépréciations de stocks	611
Variation des dépréciations de créances clients	590
Autres	-2
TOTAL	1 117

NOTE 12 Passifs financiers

Avances conditionnées :

Les avances conditionnées d'un montant global de 197 K€, sont constituées d'avances sans intérêts consenties par l'ANVAR pour aider à la recherche et à la mise au point de nouveaux produits.

Emprunts à long terme (>1an)

K€	31/12/2008	31/12/2007	variation
Avances conditionnées (part >1 an)	75	150	-75
Emprunts (part >1 an)	40	460	-420
Dettes correspondant aux contrats de crédit bail (part >1 an)		0	0
TOTAL	115	610	-495

Dettes financières à moins d'un an

K€	31/12/2008	31/12/2007	variation
Avances conditionnées	122	439	-317
Emprunt (part <1 an)	471	693	-222
Dettes correspondant aux contrats de crédit bail (<1 an)	0	0	0
	593	1 132	-539
Banques créditrices	4	0	4
Mobilisations de créances	1686	1893	-207
	1690	1893	-203
TOTAL	2 283	3 025	-742

Total des dettes financières

K€	31/12/2008	31/12/2007	variation
Avances conditionnées	197	589	-392
Emprunts bancaires	511	1 153	-642
Banques créditrices	4	0	4
Mobilisations de créances	1 686	1893	-207
TOTAL	2 398	3 635	-1 237

NOTE 13 Autres dettes

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2008	31/12/2007	variation
Avances reçues	212	482	-270
Fournisseurs	7 151	6 175	976
Personnel	312	338	-26
Organismes sociaux	457	452	5
Etats, TVA	332	644	-312
Autres dettes fiscales et sociales	280	218	62
Autres dettes	77	209	-132
Produits constatés d'avance	387	27	360
TOTAL	9 208	8 545	663

NOTE 14 Engagements de retraite

Les engagements de retraite provisionnés au bilan sont relatifs à la part de l'engagement non couverte par le contrat d'assurance souscrit (cf. Note sur les principes comptables).

Provision au 31/12/2007	21 K€
Provision au 31/12/2008	14 K€

Variation <7> K€

NOTE 15 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2008	31/12/2007	variation
Privilège Trésor	560	560	0
Cautions et garanties	6 280	6 280	0
Nantissements	7 053	7 053	0
Retour à meilleure fortune	710	710	0
Divers			
TOTAL	14 603	14 603	0

Les « cautions et garanties » (6 280 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui des lignes de découvert et de mobilisations données par les banques.

Les « nantissements » (7053 KE) correspondent au nantissement du fonds de commerce de DMS et des actions APELEM au profit des banques en garantie de l'emprunt à moyen terme octroyé par celles-ci en 2002.

Litiges :

Plusieurs contentieux fiscaux concernant deux sociétés du groupe, déjà présentés dans l'annexe de l'exercice précédent, font désormais l'objet d'un recours en appel. Bien que la position de DMS demeure inchangée et que le groupe estime toujours extrêmement probable d'obtenir gain de cause, 200 K€ ont été passés en charges par prudence. Ces litiges portent sur l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 598 K€ en principal et 140 K€ en intérêts. Ces 200 K€ comptabilisés en charge correspondent aux sorties de ressources certaines d'ici la date probable du jugement d'appel soit :

- 100 K€ décaissés en 2008 et enregistrés en charge d'impôt sur le résultat (cf NOTE 21 Impôts - Preuve d'impôt)

- 100 K€ que le groupe s'est engagé à décaisser avant la fin 2009 et qui sont comptabilisés en "autres charges".

Au terme des voies de recours, soit le groupe sera condamné et devra verser la somme de 598 K€ en principal éventuellement augmentée des intérêts de retard, soit le groupe obtiendra gain de cause et recevra le remboursement des 200 K€ déjà versés.

D'autre part, le groupe a assigné en justice un fournisseur afin d'obtenir des dommages et intérêts en réparation d'un préjudice pour défaut de livraison intervenu en 2006. Le préjudice est estimé par la société à 1.038 K€. Aucune écriture n'a été constatée concernant cette réclamation."

NOTE 16 Produits des activités ordinaires

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2008	31/12/2007	variation N/N-1
Vente de marchandises	7 368	11 013	-3 645
Biens et services vendus	12 142	20 340	-8 198
TOTAL	19 510	31 352	-11 843

NOTE 17 Autres produits

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2008	31/12/2007	variation N/N-1
Subvention d'exploitation	18	9	9
Production immobilisée	661	578	83
Résultat cession MEDIAG			
Renégociation de la dette financière d'avances remboursables (1)	305	647	-342
Abandon de la dette sur redevances (2)	91	453	-362
Autres	80	313	-233
TOTAL	1 155	2 000	-845

(1) En 2007, correspondait à 587KE de principal et à 60 KE d'annulation d'intérêts de retard et pénalités.

(2) En 2007 correspondait à un abandon de créances liées à des redevances sur des brevets non utilisés par le groupe.

NOTE 18 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2008	31/12/2007	variation N/N-1
Salaires	3 489	3 392	97
Charges sociales	1 441	1 454	-13
Stock options			
TOTAL	4 930	4 846	84

L'effectif s'établit à 127 salariés au 31/12/2008 contre 130 au 31/12/2007

NOTE 19 Autres charges opérationnelles

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2008	31/12/2007	variation N/N-1
Autres achats	4 188	4 539	-351
Autres charges	258	350	-92
Impôts et taxes	382	410	-28
TOTAL	4 828	5 299	-471

Dépenses de Recherches et développement :

En 2008, le Groupe DMS a investi environ 4.93% de son chiffre d'affaires dans la R & D, soit environ 1 M€, contre 2.2% en 2007, ventilés de la façon suivante :

K€	2 008	2 007
Masse salariale imputée à la R&D	722	589
Achats, fournitures, matériels et documentations	214	45
Déplacements, participations à des conférences scientifiques	-	-
Frais de projets	-	-
Etudes et recherches extérieures		21
Redevances sur brevets et licences	26	27
Autres charges	-	-
TOTAL	962	682

NOTE 20 Résultat financier

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2008	31/12/2007	variation N/N-1
Produits des placements	103	63	40
Gains de change	5	19	-14
Autre	21		21
Produits financiers	129	82	47
Intérêts des emprunts et financements court terme	234	218	16
Pertes de change	110	6	104
Dépréciations			
Autres	17	13	4
Charges financières	361	237	124
RESULTAT FINANCIER	-232	-155	-77

NOTE 21 Impôts - Preuve d'impôt

Impôts différés :

Un périmètre d'intégration fiscale est constitué par les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK.

Du fait des pertes enregistrées sur les derniers exercices les impôts différés relatifs aux reports déficitaires ne sont pas comptabilisés car leur recouvrabilité n'est pas considérée à la date de clôture comme suffisamment probable.

Au 31 décembre 2008 le groupe DMS détient 4 643 K€ d'impôts différés actifs liés à des déficits reportables non inscrits au bilan du groupe :

Déficits reportables - K€	IS	
	Base	33,33%
Périmètre d'intégration fiscale (DMS, APELEM, MEDILINK)	13 302	4 434
LTR	104	35
MERIX	523	174
TOTAL	13 929	4 643

Preuve d'impôt :

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

Le taux d'impôt sur les sociétés au titre de 2008 est de 33,33%, la base de détermination des impôts différés actifs est le résultat fiscal des sociétés françaises.

En K€	2 008		2 007	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat comptable avant impôt	-3 881		2 024	
Charge ou produit théorique d'impôt		1 294		-675
Dépréciation écart d'acquisition				
Crédit d'impôt recherche		142		64
Crédit d'impôt prospection commerciale		0		22
Autres crédits d'impôt		5		7
IFA comptabilisés en perte et régularisation d'IS		-100		-24
Autres différences permanentes	428	143	143	48
Impôts différés actifs non pris en compte	-4 309	-1 436	1 881	627
TOTAL		47		69
Charge (-) ou Produit (+) d'impôt comptabilisé		47		69

NOTE 22 Information sectorielle

Au niveau du groupe DMS, le découpage des activités du niveau primaire a été réalisé en fonction des deux activités principales du groupe. La ventilation est la suivante :

Niveau primaire d'information :
Activité

Niveau secondaire d'information
Secteur géographique

Dopplers et Ostéodensimétrie
Radiologie
Distribution et maintenance

Europe
Afrique
Moyen-Orient
Amérique du Nord et du Sud
Asie
Océanie

Information sectorielle primaire : Résultats sectoriels

Le groupe n'a pas anticipé l'application de la norme IFRS 8 qui remplace la norme IAS 14 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

2008	Osteo / Doppler	Radiologie	Distribution / Maintenance	TOTAL
<i>Chiffre d'affaires</i>	7 898	14 034	1 645	23 577
<i>Elimination du CA intersecteur</i>	-3 020	-831	-215	-4 067
CA consolidé	4 878	13 203	1 430	19 510
<i>Résultat opérationnel</i>	-1 808	-1 767	-137	-3 712
<i>Retraitements de consolidation charge intercos</i>	3	-36	5	-28
<i>Elimination des résultats intersecteur</i>	-827	403	424	0
Résultat opérationnel consolidé	-2 632	-1 400	292	-3 740
Résultat financier consolidé	-10	-182	5	-186
Charge d'impôt consolidé	-44	-3	0	-47
Résultat net consolidé	-2 599	-1 579	298	-3 880

	2007	Osteo / Doppler	Radiologie	Distribution / Maintenance	TOTAL
Revenus					
<i>Chiffre d'affaires</i>		12 477	21 446	2 026	35 949
<i>Elimination du CA intersecteur</i>		-3 689	-583	-326	-4 598
CA consolidé		8 788	20 863	1 700	31 351
<i>Résultat opérationnel</i>		222	2 089	-110	2 201
<i>Retraitements de consolidation</i>		-4	-91	-6	-101
<i>Elimination des résultats intersecteur</i>		-1 062	617	447	1
Résultat opérationnel consolidé		-844	2 615	331	2 101
Résultat financier consolidé		-49	-98	0	-147
Charge d'impôt consolidé		-69	-4	4	-69
Résultat net consolidé		-824	2 521	327	2 023

Information sectorielle primaire : Actif et passif sectoriel (N)-exercice 2008

	Osteo / Doppler	Radiologie	Distribution / Maintenance	TOTAL
Actifs et passifs sectoriels (En K€)				
Actif sectoriel	15 706	13 603	630	29 939
Elimination des opérations intersecteur	-8 759	-447	-54	-9 260
Actifs Sectoriels consolidés	6 947	13 156	576	20 678
Actif non affecté	7 280	1 840	196	9 316
Elimination des opérations intersecteur	0	0	0	0
Actifs non affectés consolidés	7 280	1 840	196	9 316
Total actif consolidé	14 227	14 996	772	29 995
Acquisitions d'immobilisations	489	397	1	887
Passifs sectoriels	5 985	14 336	824	21 145
Elimination des opérations intersecteur	-1 649	-7 102	-509	-9 260
Passifs sectoriels consolidés	4 335	7 234	315	11 885
Passifs non affectés	0	0	0	0
Elimination des opérations intersecteur	0	0	0	0
Total passif non affecté consolidé	0	0	0	0
Total passif	5 985	14 336	824	21 145
Total passif consolidé (hors capitaux propres)	4 335	7 234	315	11 885

Information sectorielle primaire : Actif et passif sectoriel (N-1)-exercice 2007

	Osteo/ Doppler	Radiologie	Distribution/ Maintenance	TOTAL
Actifs et passifs sectoriels (En K€)				
Actif sectoriel	14 008	13 274	1 271	28 553
Elimination des opérations intersecteur	-7 834	-178	-340	-8 353
Actifs Sectoriels consolidés	6 174	13 096	931	20 200
Actif non affecté	5 702	587	335	6 624
Elimination des opérations intersecteur	0	0	0	0
Actifs non affectés consolidés	5 702	587	335	6 624
Total actif consolidé	11 875	13 683	1 266	26 824
Acquisitions d'immobilisations	708	306	0	1 014
Passifs sectoriels	8 135	10 644	2 114	20 892
Elimination des opérations intersecteur	-3 635	-3 911	-808	-8 353
Passifs sectoriels consolidés	4 500	6 733	1 306	12 539
Passifs non affectés	0	0	0	0
Elimination des opérations intersecteur	0	0	0	0
Total passif non affecté consolidé	0	0	0	0
	0	0	0	0
Total passif	8 135	10 644	2 114	20 892
Total passif consolidé (hors capitaux propres)	4 500	6 733	1 306	12 539

Information sectorielle secondaire : par zone géographique

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Afrique	1 991	3 305	1 926
Amérique du Nord et du Sud	600	4 030	2 657
Asie	1 183	1 553	1 997
Europe	11 384	16 759	16 028
Moyen Orient	4 352	3 528	2 043
Océanie	0	2 177	1 002
TOTAL	19 510	31 352	25 653

NOTE 23 Gestion des capitaux propres et Capital social

Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe DMS a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et d'assurer un retour sur investissement à ses actionnaires. Le groupe DMS gère la structure de ses capitaux propres et procède à des ajustements au regard de l'évolution des conditions économiques et des nécessités d'investissements du groupe.

Evolution du capital

Au 31/12/2007 le capital social s'élève à 8 782 723 € et se compose de 8 782 723 actions au nominal de 1€

L'assemblée générale du 11 août 2008 a décidé

- Une réduction du capital social par diminution de la valeur nominale des titres de 0,5128€ par titre pour porter le capital 8 782 723 euros à 4 279 201 euros. La réduction est réalisée par imputation sur le compte de report à nouveau pour un montant de 4 503 522 euros.

Le conseil d'administration du 9 septembre 2008 a pris acte de l'augmentation de capital autorisée par l'assemblée générale du 2 juin 2008 :

- Emission d'actions pour un total brut de 7 904 450.50 par émission de 15 808 901 actions nouvelles émises au pris de 0,50€ dont une prime d'émission de 0,0128€ par action nouvelle.
- Emission d'actions pour 7 702 097€, avec une prime d'émission brute de 202 354€.
- Les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 164 284 € ; l'augmentation de capital nette globale s'est élevée ainsi à 7 740 167€.

Au 31/12/2008 le capital social s'élève à 11 981 297,57€ et se compose de 24 591 624 actions au nominal de 0.4872€

Récapitulatif des BSAR A et BSAR B :

	BSAR B
Date d'échéance des bons	31/12/2010
Prix d'exercice des bons pour acquérir 1 action DMS	9,00 €
Nombre de bons nécessaires à l'achat d'une action	3,74
Nombre de bons attribués à l'origine	4 591 490
Nombre de bons exercés au 31/12/07	444
Nombre de bons radiés au 31/12/07	
Nombre de bons restants à exercer au 1/1/2008	4 591 046
Nombre de bons exercés en 2008	-
Nombre de bons restants à exercer au 31/12/08	4 591 046

NOTE 24 Plans d'options de souscription d'actions

Ajustements des prix des options :

Suite aux opérations d'émissions d'actions nouvelles intervenues au cours du 2^{ème} semestre 2008, aucune décision émanant du conseil d'administration n'a été prise concernant l'ajustement du prix des options de souscription d'actions.

Plan 09/08/2004 :

- prix initial de l'action : 4 €
- prix ajusté de l'action (ajustement en 2007): 2,53 €
- quantité initiale de stock options : 2000
- quantité ajustée de stock options (ajustement en 2007) : 3162

Plan 20/05/2005 :

- . prix initial de l'action : 4,41 €
- . prix ajusté de l'action (ajustement en 2007): : 2,79 €
- quantité initiale de stock options : 8000
- quantité ajustée de stock options (ajustement en 2007): 12645

Plan 21/09/2005 :

- . prix initial de l'action : 3,45 €
- . prix ajusté de l'action (ajustement en 2007): 2,18 €
- quantité initiale de stock options : 2500
- quantité ajustée de stock options (ajustement en 2007): 3956

Options levées en 2008:

Néant

Options attribuées au cours de l'exercice :

Néant

Plans d'options de souscription d'actions en cours :

Date du plan	Plan du 21/09/05	Plan du 20/05/05	Plan du 9/8/2004	TOTAL
Nombres d'options totales attribuées à l'origine	10 000	8 000	12 500	30 500
Nombre d'options exercées au 1/1/2008	7 500	-	10 500	18 000
Nombre d'options exercées en 2008				-
Nombre d'options radiées	-	-	3 162	3 162
Nombre d'options restant à exercer (après actualisation approuvée par le C.A. du 28/12/07)	3 956	12 645	-	16 601
Prix d'exercice (en euros) (après actualisation approuvée par le C.A. du 28/12/07)	2,18 €	2,79 €	2,53 €	
Date d'échéance du plan	22/09/2013	21/05/2013	11/08/2008	

NOTE 25 Résultat par action

Le résultat par action s'établit comme suit :

résultat total conso	-3 881 000	
part des minoritaires	-5 000	
Résultat consolidé part du groupe	-3 876 000	€
Nombre d'actions au 31/12/2008	24 591 624	
Valeur nominale	0,49	€
Résultat par action	-0,16	€
Nombre de stock options restant à exercer	16 601	
Nombre d'actions équivalent BSAR A		
Nombre d'actions équivalent BSAR B	1 227 552	
Total actions potentielles dilutives	1 244 153	
Total actions créées + dilutives	25 835 777	
Résultat par action dilué	-0,16	€

Non prise en compte dans le résultat par action compte tenu du résultat déficitaire

Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)	31/12/2007 12 mois	31/12/2008 12 mois
Résultat de base par action	0,23	-0,16
Résultat dilué par action	0,20	-0,16

20.2 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE DMS

20.2.1 Etats financiers de la seule société DMS

20.2.1.1 Bilan actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2008			Exercice précédent 31/12/2007	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	3 205 549	2 461 177	744 372	713 389	30 983
Concessions, brevets, droits similaires	86 585	86 585		1 787	- 1 787
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	278 672	185 691	92 982	41 302	51 680
Autres immobilisations corporelles	309 433	238 094	71 339	34 541	36 798
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	8 908 741	3 119 176	5 789 565	5 789 565	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	73 807		73 807	31 381	42 426
TOTAL (I)	12 862 788	6 090 724	6 772 065	6 611 964	160 101
Matières premières, approvisionnements	1 604 917		1 604 917	1 351 871	253 046
En-cours de production de biens	910 974		910 974	662 591	248 383
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	1 100 202	422 991	677 212	482 605	194 607
Marchandises	498 203	131 410	366 793	34 678	332 115
Avances et acomptes versés sur commandes	8 867		8 867	30 746	- 21 879
Clients et comptes rattachés	3 553 277	852 911	2 700 366	4 683 660	-1 983 294
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	2 633		2 633		2 633
. Personnel	2 541		2 541	8 429	- 5 888
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	316 910		316 910	481 993	- 165 083
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	340 781		340 781	154 880	185 901
. Autres	6 659 104	168 811	6 490 293	2 824 506	3 665 787
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	5 485 508		5 485 508	611 536	4 873 972
Disponibilités	108 411		108 411	2 944 984	-2 836 573
Charges constatées d'avance	37 107		37 107	41 034	- 3 927
TOTAL (II)	20 629 432	1 576 122	19 053 310	14 313 513	4 739 797
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	33 492 221	7 666 846	25 825 375	20 925 477	4 899 898

20.2.1.2 Bilan passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2007 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 11 981 298)	11 981 298	8 782 723	3 198 575
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 173 908	8 135 838	38 070
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	110 401	110 401	
Réserves statutaires ou contractuelles	1 954 481	1 954 481	
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		-4 810 812	4 810 812
Résultat de l'exercice	-1 399 448	307 290	-1 706 738
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	20 820 639	14 479 921	6 340 718
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	150 000	454 623	- 304 623
TOTAL (II)	150 000	454 623	- 304 623
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	80 000	228 000	- 148 000
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	80 000	228 000	- 148 000
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	508 437	1 142 915	- 634 478
. Découverts, concours bancaires	286 790	701 000	- 414 210
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	357 039	1 088 180	- 731 141
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	42 602	80 400	- 37 798
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 423 631	1 657 732	765 899
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	152 843	163 643	- 10 800
. Organismes sociaux	218 776	232 874	- 14 098
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	265 927	508 602	- 242 675
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	190 915	111 853	79 062
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	77 540	66 122	11 418
Produits constatés d'avance	250 236	9 613	240 623
TOTAL (IV)	4 774 736	5 762 934	- 988 198
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	25 825 375	20 925 477	4 899 898

20.2.1.3 Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2007	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	445 578	392 658	838 236	1 141 167	- 302 931	-26,55
Production vendue biens	1 410 138	2 201 960	3 612 098	6 724 516	-3 112 418	-46,28
Production vendue services	1 532 802	9 001	1 541 803	1 965 237	- 423 434	-21,55
Chiffres d'affaires Nets	3 388 519	2 603 619	5 992 137	9 830 920	-3 838 783	-39,05
Production stockée			805 235	-202 991	1 008 226	-496,69
Production immobilisée			353 984	608 767	- 254 783	-41,85
Subventions d'exploitation reçues			3 468	2 322	1 146	49,35
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			92 350	559 530	- 467 180	-83,50
Autres produits			7 500	5 486	2 014	36,71
Total des produits d'exploitation			7 254 674	10 804 034	-3 549 360	-32,85
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 034 193	834 384	199 809	23,95
Variation de stock (marchandises)			-338 703	207 544	- 546 247	-263,20
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 906 096	5 039 047	-2 132 951	-42,33
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			-253 046	-425 701	172 655	-40,56
Autres achats et charges externes			1 960 741	2 275 077	- 314 336	-13,82
Impôts, taxes et versements assimilés			166 533	189 422	- 22 889	-12,08
Salaires et traitements			1 649 502	1 791 501	- 141 999	-7,93
Charges sociales			736 211	776 790	- 40 579	-5,22
Dotations aux amortissements sur immobilisations			369 602	250 185	119 417	47,73
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			410 935	108 211	302 724	279,75
Dotations aux provisions pour risques et charges			12 000	7 000	5 000	71,43
Autres charges			23 174	24 115	- 941	-3,90
Total des charges d'exploitation			8 677 239	11 077 576	-2 400 337	-21,67
RESULTAT EXPLOITATION			-1422 565	-273 542	-1149023	420,05
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations				0		
Produits des autres valeurs mobilières				16	- 16	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés			380 680	182 499	198 181	108,59
Reprises sur provisions et transferts de charges			4 314		4 314	
Différences positives de change			2 237	14 142	- 11 905	-84,18
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			25 070	56 364	- 31 294	-55,52
Total des produits financiers			412 302	253 021	159 281	62,95
Dotations financières aux amortissements et provisions			154 685	102 137	52 548	51,45
Intérêts et charges assimilées			164 083	196 623	- 32 540	-16,55
Différences négatives de change			25 969	28	25 941	n/s
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			11 137	4 694	6 443	137,26
Total des charges financières			355 874	303 482	52 392	17,26
RESULTAT FINANCIER			56 428	-50 461	106 889	-211,82
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-1 366137	-324003	-1042 134	321,64

	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2007 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 147	40 075	- 27 928	-69,69
Produits exceptionnels sur opérations en capital	395 407	898 374	- 502 967	-55,99
Reprises sur provisions et transferts de charges	200 000		200 000	
Total des produits exceptionnels	607 553	938 449	- 330 896	-35,26
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	144 237	151 637	- 7 400	-4,88
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	538 426	200 000	338 426	169,21
Total des charges exceptionnelles	682 663	351 637	331 026	94,14
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-75 109	586 812	- 661 921	-112,80
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-41 798	-44 481	2 683	-6,03
Total des Produits	8 274 529	11 995 504	-3 720 975	-31,02
Total des charges	9 673 978	11 688 214	-2 014 236	-17,23
RESULTAT NET	-1399 448	307 290	-1706 738	-555,42
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

20.2.1.4 Annexe des comptes sociaux de la société DMS

20.2.1.4.1 Faits caractéristiques

Au cours de l'exercice, DMS a décidé de réduire le capital social pour le porter de 8 782 723 € à 4 279 201 €, par imputation d'une somme de 4 503 522 € soit à due concurrence des pertes passées telles qu'elles apparaissaient au compte report à nouveau débiteur.

DMS a également procédé à une augmentation de capital (7 702 097 €) et à la libération d'une prime d'émission de 38 071 € nette des frais d'émission (164 283 €).

Des abandons de créances ont été consentis par :

- l'ANVAR à hauteur de 304 623 € ;
- le CNRS pour 90 700 €.

Ces produits (396 K€) ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

L'abandon de créance de l'ANVAR concerne le projet Lexxos (n° de dossier A0005055J).

Un client a fait l'objet d'une provision à hauteur de 496 K€, cette provision a été isolée en charges exceptionnelles. Cette créance fait l'objet d'une procédure judiciaire en recouvrement.

Au cours de l'exercice, le tribunal administratif de Montpellier a rejeté la demande de décharge d'impôt, pour le litige d'impôt sur les sociétés et contributions additionnelles concernant l'exercice 1999 portant sur des impositions à hauteur de 498 K€ (hors pénalités et majorations liées au retard de paiement). DMS estime sans fondement la décision du tribunal et a interjeté appel au motif de la double imposition. Néanmoins, l'appel n'étant pas suspensif DMS a réglé fin 2008 auprès du trésor la somme de 100 K€ (comptabilisée en charge d'impôt sur les sociétés). Par prudence, 100 K€ ont été comptabilisés en charge à payer.

Enfin, DMS a décidé d'assigner en justice un de ses anciens sous-traitants afin d'obtenir des dommages et intérêts, pour un montant de 1,0 M€, afin de compenser une cessation d'approvisionnement intervenue en 2006.

20.2.1.4.2 Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

20.2.1.4.2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Immobilisations incorporelles :

DMS a opté pour la méthode préférentielle qui consiste à imputer les frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission. Ces frais se sont élevés à 164 K€ au cours de l'exercice.

DMS immobilise ses frais de développement selon la méthode préférentielle telle que préconisée par le règlement sur les actifs (CRC 2004-06), dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation imposés par la réglementation.

La société distingue les frais externes des frais internes :

- Les frais externes correspondent aux coûts des prestataires extérieurs (CEA...) chargés de l'adaptation de nouvelles technologies au secteur d'activité de DMS ;
- Les frais internes correspondent aux coûts salariaux des personnes affectées au développement des produits existants.

Immobilisations corporelles :

La méthode de comptabilisation des composants est appliquée depuis l'exercice 2005 aux immobilisations suivantes : agencements et aménagements des constructions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de recherche et développement	03 ans
Concessions brevets et licences	01 an
Matériel et outillage	03 à 04 ans
Installations et agencements divers	de 07 à 10 ans
Matériel de transport	de 01 à 04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	10 ans

Les frais de recherche et développement sont activés au terme de chaque semestre civil et amortis à compter de cette date.

20.2.1.4.2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constatée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire retenue en ce qui concerne les titres de participation est leur valeur d'utilité.

L'ensemble des filiales est évalué en fonction de la situation nette de la filiale ou de la rentabilité appréciée selon la méthode de la capitalisation de la capacité d'autofinancement (méthode du « discounted cash-flow »).

La valeur des titres d'APELEM a été déterminée par la méthode des cash flow actualisés sur la période 2009 à 2015. Deux méthodes ont été utilisées : celle du taux de croissance à long terme et celle des comparables. Le taux d'actualisation retenu (11%) est basé sur les taux d'actualisation de sociétés du même secteur auxquels nous avons appliqué une prime d'illiquidité et une prime de taille. Les calculs qui en ressortent font apparaître une valeur actualisée supérieure à la valeur des actifs. Les perspectives de ventes liées à la mise sur le marché notamment de nouveaux produits et l'évolution des secteurs d'activité étayent les calculs des cash flow actualisés.

20.2.1.4.2.3 STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks ainsi que les intérêts financiers.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

20.2.1.4.2.4 CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

20.2.1.4.2.5 OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de l'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

20.2.1.4.3 *Changements de méthode*

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

20.2.1.4.4 Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

20.2.1.4.4.1 Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements poste à poste
Frais d'établissement, recherche et développement	2 850 300		365 249
Autres immobilisations incorporelles	86 585		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	210 822		67 850
Autres installations, agencements, aménagements	47 094		44 742
Matériel de transport	16 058		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	192 685		11 861
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	466 660		124 452
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	8 908 741		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières (1)	31 381		42 632
TOTAL	8 940 122		42 632
TOTAL GENERAL	12 343 667		532 333

(1) dont 41631,64€ représentant 122 958 actions propres rachetées en 2008. Ces actions sont affectées explicitement à la réduction du capital.

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég.
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise au rebut		
Frais d'établissement, recherche et développement		10 000	3 205 549	
Autres immobilisations incorporelles			86 585	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			278 672	
Autres installations, agencements, aménagements			91 836	
Matériel de transport			16 058	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		3 006	201 540	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		3 006	588 106	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			8 908 741	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		205	73 807	
TOTAL		205	8 982 548	
TOTAL GENERAL		13 211	12 862 788	

20.2.1.4.4.2 Frais de recherche appliquée et de développement

DESIGNATION	Montant	Amortissement	Restant à amortir
Frais de R&D antérieurs au 01/01/2008	2 840 297	2 426 894	413 403
Frais de R&D 2008 (détail) :			
1er semestre 2008	172 732	28 762	143 970
2eme semestre 2008	149 306	5 521	143 785
TOTAL	3 162 335	2 461 177	701 158

20.2.1.4.4.3 Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	2 136 911	331 840	7 574	2 461 177
Autres immobilisations incorporelles	84 799	1 787		86 585
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	169 520	16 170		185 691
Installations générales, agencements divers	44 331	4 402		48 733
Matériel de transport	16 058			16 058
Matériel de bureau, informatique, mobilier	160 908	15 403	3 006	173 304
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	390 817	35 975	3 006	423 785
TOTAL GENERAL	2 612 526	369 602	10 580	2 971 547

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	331 840				
Autres immobilisations incorporelles	1 787				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 170				
Installations générales, agencements divers	4 402				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	15 403				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	35 975				
TOTAL GENERAL	369 602				

20.2.1.4.4.4 Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions (1)	228 000	52 000	200 000	80 000
TOTAL Provisions	228 000	52 000	200 000	80 000
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours (2) Sur comptes clients (3) Autres dépréciations (4)	3 119 176			3 119 176
	185 567	368 834		554 401
	367 216	538 101	52 407	852 911
	18 440	154 685	4 314	168 811
TOTAL Dépréciations	3 690 400	1 061 620	56 721	4 695 298
TOTAL GENERAL	3 918 400	1 113 620	256 721	4 775 298
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation	422 935	52 407		
- financières	154 685	4 314		
- exceptionnelles	536 000	200 000		

(1) La provision de 200 K€ constituée au cours de l'exercice N-1 en raison du contexte d'instabilité politique et des frais juridiques de recouvrement que le groupe pouvait devoir engager pour tenir compte du risque de défaillance d'un client n'a pas été utilisée.

(2) les dépréciations de stocks ont été comptabilisées pour tenir compte à la fois de l'évolution des produits et de possibles difficultés d'écoulement en cas de ralentissement de la demande, notamment en Asie.

(3) un client a fait l'objet d'une provision a hauteur de 496 K€, cette provision a été isolée en charges exceptionnelles. Cette créance fait l'objet d'une procédure judiciaire en recouvrement.

(4) les autres dépréciations concernent le cas échéant, les créances des filiales à hauteur de leur situation nette négative.

20.2.1.4.4.5 Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			32 175
Autres immobilisations financières	32 175		
Clients douteux ou litigieux	818 622	818 622	
Autres créances clients	2 734 655	2 734 655	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 541	2 541	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	316 910	316 910	
- T.V.A	340 781	340 781	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	6 657 259	6 657 259	
Débiteurs divers	4 478	4 478	
Charges constatées d'avance	37 107	37 107	
TOTAL GENERAL	10 944 526	10 912 351	32 175
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	286 790	286 790		
- plus d'un an	508 437	468 953	39 484	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 423 631	2 423 631		
Personnel et comptes rattachés	152 843	152 843		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	218 776	218 776		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	265 927	265 927		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	190 915	190 915		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	357 039	357 039		
Autres dettes	77 540	77 540		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	250 236	250 236		
TOTAL GENERAL	4 732 133	4 692 649	39 484	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	60 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	691 784			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

AVANCES CONDITIONNEES (non comprises dans l'état ci-dessus) :

DMS a bénéficié d'avances conditionnées auprès de l'ANVAR, au 31 décembre 2008 le montant restant à rembourser est globalement de 150 K€ dont 75 K€ à échéance du 30/09/2009 et 75 K€ à échéance du 30/09/2010.

Un abandon de la part de l'ANVAR de 304 K€ a été octroyé au titre de l'exercice 2008.

20.2.1.4.4.6 Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations		8 908 741	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		1 622 694	
Autres créances		6 657 259	
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		357 039	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		505 360	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers		302 543	
Charges financières		44 230	

20.2.1.4.4.7 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	1 777 694
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	304 388
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	32 292
TOTAL	2 114 374

20.2.1.4.4.8 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	44 230
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	418 234
Dettes fiscales et sociales	409 041
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	62 700
TOTAL	934 205

20.2.1.4.4.9 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	37 107	250 236
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	37 107	250 236

20.2.1.4.4.10 Composition du capital social

Le capital social a été réduit d'une somme de 4 503 522 € pour être ramené de 8 782 723 € à 4 279 201 € et divisé en 8 782 723 actions de même nominal entièrement libéré.

Le capital social a été augmenté de 7 702 096.57 € par émission de 15 808 901 actions nouvelles.

En conséquence, le capital social a été porté de 4 279 201 € divisé en 8 782 723 actions à 11 981 297.57 € divisé en 24 591 624 actions (au nominal de 0,487 euros).

Récapitulatif des BSAR A et BSAR B :

Rappel : En septembre 2006, une augmentation de capital avait été réalisée pour un montant de 4 591 490€ et avait eu pour conséquence la création de 4 591 490 actions nouvelles. Pour chacune des 4 591 490 nouvelles actions créées à cette occasion, il avait été attaché un bon de souscription « BSAR A » et un bon « BSAR B » qui pouvaient être exercés respectivement jusqu'au 31/12/2007 et 31/12/2010 :

2 bons « BSAR A » donnent le droit d'acquérir une action au prix de 4€

4 bons « BSAR B » donnent le droit d'acquérir une action au prix de 9€.

Les BSAR A sont arrivés à échéance le 31 décembre 2007

Les BSAR B : à la suite de l'augmentation de capital mentionnée précédemment, la nouvelle parité d'exercice des BSAR B est désormais : 4 BSAR B donnent le droit de souscrire à 1,07 action nouvelle à émettre au prix unitaire de 9 €.

	BSAR B
Date d'échéance des bons	31/12/2010
Prix d'exercice des bons pour acquérir 1 action DMS	9,00 €
Nombre de bons nécessaires à l'achat d'une action	3,74
Nombre de bons attribués à l'origine	4 591 490
Nombre de bons exercés au 31/12/2007	444
Nombre de bons restant à exercer au 1/1/2008	4 591 046
Nombre de bons exercés en 2008	0
Bons arrivant à échéance au 31/12/2008	-
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2008	4 591 046

20.2.1.4.4.11 Plans d'options de souscription d'actions

Ajustements des prix des options :

Suite à l'augmentation de capital réalisée en 2008, les plans de stock options devront être ajustés par le conseil d'administration pour tenir compte de la dilution générée par l'augmentation de capital. Dans l'attente de ces ajustements les plans des stocks d'options sont les suivants :

Le conseil d'administration du 28 décembre 2007 a approuvé les opérations suivantes.

Le conseil d'administration ayant procédé, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 5 septembre 2006, à une augmentation de capital par émission de 4.591.490 actions nouvelles (ABSAR) d'un montant nominal de 4.591.490 € avec maintien de droit préférentiel de souscription, réalisée le 27 septembre 2006, ayant influé sur la valeur du titre DMS, doit procéder pour tenir compte de l'incidence de cette opération à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription consenties précédemment à cette augmentation de capital.

Conformément aux dispositions de l'article R. 228-91 du Code de commerce :

« Pour l'application du 3° de l'article L. 228-99, l'ajustement égalise, au centième d'action près, la valeur des titres qui sont obtenus en cas d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital après la réalisation de l'opération et la valeur des titres qui auraient été obtenus en cas d'exercice de ces droits avant la réalisation de l'opération. »

A cet effet, les nouvelles bases d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital sont calculées en tenant compte, en cas d'opération comportant un droit préférentiel de souscription du nombre de titres émis auxquels donne droit une action ancienne, du prix d'émission de ces titres et de la valeur des actions avant détachement du droit de souscription. Cette valeur est égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse au moins qui précèdent le jour de début de l'émission.

Ces ajustements de prix concernant les options de souscription consenties découlant des plans d'options de souscription des 09/08/2004, 20/05/2005 et 21/09/2005 ont été les suivants

Plan 09/08/2004 :

- prix initial de l'action : 4 €
- prix ajusté de l'action après augmentation précitée : 2,53 €
- quantité initiale de stock options : 2000
- quantité ajustée de stock options après augmentation précitée : 3162

Plan 20/05/2005 :

- . prix initial de l'action : 4,41 €
- . prix ajusté de l'action après augmentation précitée : 2,79 €
- quantité initiale de stock options : 8000
- quantité ajustée de stock options après augmentation précitée : 12645

Plan 21/09/2005 :

- . prix initial de l'action : 3,45 €
- . prix ajusté de l'action après augmentation précitée : 2,18 €
- quantité initiale de stock options : 2500
- quantité ajustée de stock options après augmentation précitée : 3956

Options attribuées au cours de l'exercice :

Néant

Plans d'options de souscription d'actions en cours :

Date du plan	Plan du 27/10/2006	Plan du 21/09/05	Plan du 20/05/05	Plan du 9/8/2004	TOTAL
Nombres d'options totales attribuées à l'origine	25 000	10 000	8 000	12 500	55 500
Nombre d'options exercées au 1/1/2008	25 000	7 500	-	10 500	43 000
Nombre d'options exercées en 2008					
Nombre d'options radiées	-	-	-	-	-
Nombre d'options restant à exercer (après actualisation approuvée par le C.A. du 28/12/07)	-	3 956	12 645		16 601
Prix d'exercice (en euros)	2,16 €	2,18 €	2,79 €	2,53 €	
Date d'échéance du plan	28/10/2014	22/09/2013	21/05/2013	11/08/2008	

Le plan de stock-options du 09/08/2004 est arrivé à échéance le 11/08/2008. Les 3162 actions restantes ont été considérées comme radiées.

20.2.1.4.4.12 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	838 236
Ventes de produits finis	3 612 098
Prestations de services	1 541 803
TOTAL	5 992 137

Répartition par marché géographique	Montant
France	3 388 518
Etranger	2 603 619
TOTAL	5 992 137

20.2.1.4.4.13 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-1 366 137	0
Résultat exceptionnel (et participation)	-75 109	0
Résultat comptable	-1 399 448	0

20.2.1.4.4.14 INTEGRATION FISCALE

Les résultats fiscaux sont transférés à DMS, société mère, dans le cadre du régime d'intégration fiscale dans lequel elle s'est inscrite à compter du 1^{er} janvier 2000.

Les sociétés filles intégrées sont :

- Médilink depuis le 1er janvier 2000 ;
- Apelem depuis le 1er janvier 2004.

20.2.1.4.5 Engagements financiers et autres informations

Comptabilisation de l'IS :

La société emploie la méthode de la « neutralité » c'est-à-dire :

- les filiales comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément ;
- la société mère enregistre son propre impôt et l'économie (ou la charge complémentaire) provenant de l'application du régime.

Sortie de filiales avec clauses d'indemnisation :

La convention d'intégration fiscale prévoit le versement d'une indemnisation égale à l'appauvrissement de la filiale inhérent à cette perte.

20.2.1.4.5.1 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	NEANT
Cautions (sur découverts bancaires auprès de la filiale APELEM)	6 280 000
Engagements en matière de pensions	NEANT
Autres engagements donnés :	
Inscriptions privilèges du trésor public	559 888
Nantissement du fonds de commerce	7 052 833
TOTAL	13 892 721

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	NEANT
Autres engagements reçus :	NEANT
TOTAL	

20.2.1.4.5.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS (groupe)	
Total Des déficits restant à reporter	13 302 158
Moins-values à long terme (au taux de 0 % : non valeur)	678 935

20.2.1.4.5.3 Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

20.2.1.4.5.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice s'élève à 73 150€ et concernent uniquement la mission d'audit légal.

20.2.1.4.5.5 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres, agents de maîtrise et techniciens, employés, ouvriers	52	0
TOTAL	52	0

20.2.1.4.5.6 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de DMS. Seules les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une évaluation. La société a souscrit un contrat d'assurance financier. Ce contrat est assimilable à un régime à prestations définies et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs. L'hypothèse de provisionnement correspond à un départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans. Les actifs du régime sont supérieurs au montant de cette provision simulée par DMS.

20.2.1.4.5.7 Litiges

Plusieurs contentieux fiscaux concernant deux sociétés du groupe, déjà présentés dans l'annexe de l'exercice précédent, font désormais l'objet d'un recours en appel. Bien que la position de DMS demeure inchangée et que le groupe estime toujours extrêmement probable d'obtenir gain de cause, 200 K€ ont été passés en charges par prudence. Ces litiges portent sur l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 598 K€ en principal et 140 K€ en intérêts. Ces 200 K€ comptabilisés en charge correspondent aux sorties de ressources certaines d'ici la date probable du jugement d'appel soit :

- 100 K€ décaissés en 2008 et enregistrés en charge d'impôt sur le résultat

- 100 K€ que le groupe s'est engagé à décaisser avant la fin 2009 et qui sont comptabilisés en "charges exceptionnelles".

Au terme des voies de recours, soit le groupe sera condamné et devra verser la somme de 598 K€ en principal éventuellement augmentée des intérêts de retard, soit le groupe obtiendra gain de cause et recevra le remboursement des 200 K€ déjà versés.

D'autre part, le groupe a assigné en justice un fournisseur afin d'obtenir des dommages et intérêts en réparation d'un préjudice pour défaut de livraison intervenu en 2006. Le préjudice est estimé par la société à 1.038 K€. Aucune écriture n'a été constatée concernant cette réclamation.

20.2.1.4.5.8 Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2008 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par intégration globale.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Perols)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.	Nîmes	319 996 146	Filiale	98,43%	-
MEDILINK	S.A.R.L.	Montpellier (Perols)	389 288 044	Filiale	99,80%	-
MERIX	S.A.R.L.	Montpellier (Perols)	348 233 800	Filiale	99,94%	-
LTR	S.A.R.L.	Montpellier (Perols)	344 312 798	Filiale	99,80%	-
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale	0%	50,20% (1)-

(1) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM S.A (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 50.20% dans APELEM Espagne.

20.2.1.4.5.9 Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C. A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
APELEM	276 225	3 061 944	98	7 790 145	5 490 145	6 449 422	6 280 000	14 033 898	(2 240 331)	
MEDILINK	48 000	653 983	100	299 420	299 420	(351 187)		1 906 063	(270 685)	
LTR	8 160	(22 287)	100	373 320	0	98 457		429 245	(60 533)	
MERIX	80 000	(95 228)	100	445 856	0	108 584		524 954	(136 253)	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
NEANT										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises	NEANT									
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises	NEANT									
b) Etrangères										

20.3 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 DÉCEMBRE 2008** sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la **SOCIETE DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

20.3.1.1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes aux états financiers consolidés :

- Les opérations sur le capital réalisées au cours de l'exercice, présentée dans la note 1 « Eléments marquants de l'exercice » ;
- La non comptabilisation des actifs d'impôts différés, compte tenu des pertes des derniers exercices, telle qu'indiquée dans les notes 2 « principes comptables » et 21 « Impôts – Preuve d'impôt ».
- La justification de la valorisation du Goodwill, présentée dans la note 4 « Immobilisations incorporelles et goodwill ».
- Les litiges fiscaux, tels qu'indiqués dans la note 15 « Autres engagements hors bilan ».

20.3.1.2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

- La société procède, systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation de l'écart d'acquisition, tel que décrit dans les notes 2 (paragraphe « regroupement d'entreprises et reconnaissance des écarts d'acquisition ») et 4 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons également vérifié que la note aux états financiers consolidés donne une information appropriée.
- Nous avons par ailleurs examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation. Nous nous sommes assurés que les notes 2 (paragraphe « frais de recherche et développement ») et 4 aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

20.3.1.3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

MONTPELLIER, LE 1^{ER} JUILLET 2009

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ
MICHEL DEHORS
ASSOCIE

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES
GERARD JEANNET
ASSOCIE GERANT

20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société DMS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Diagnostic Medical Systems, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

20.3.2.1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- la justification de la valorisation des titres APELEM, telle qu'exposée au paragraphe « Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » des règles et méthodes comptables ;
- Les opérations sur le capital, telles indiquées au paragraphe « Faits caractéristiques »
- Les abandons de créances obtenus sur l'exercice, tels qu'indiqués au paragraphe « Faits caractéristiques ».

20.3.2.2 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

- Votre Société constate des dépréciations sur les participations détenues, telles que décrites en note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Nous avons examiné la méthodologie retenue par la Société et sa mise en œuvre sur la base des éléments disponibles à ce jour, et nous avons apprécié les estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

20.3.2.3 VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

MONTPELLIER, LE 1^{ER} JUILLET 2009

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES

20.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31/12/2008

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

1 - Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention, ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

2 - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Engagements de caution solidaire

Engagement de caution solidaire en faveur de la Banque Populaire du Sud

Administrateurs concernés :
Monsieur Antoine RABASTE
Monsieur Jean-Luc DUMAS

Nature et objet :
Engagement de caution solidaire de votre Société au profit de la société APELEM, en faveur de la Banque Populaire du Sud.

Modalités :
Votre Société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur de la Banque Populaire du Midi à hauteur de 650.000 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

Engagement de caution solidaire en faveur du Crédit Lyonnais

Administrateurs concernés :
Monsieur Antoine RABASTE
Monsieur Jean-Luc DUMAS

Nature et objet :
Engagement de caution solidaire de votre Société au profit de la société APELEM, en faveur de la banque Crédit Lyonnais.

Modalités :
Votre Société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur de la banque Crédit Lyonnais à hauteur de 3.650.000 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

Engagement de caution solidaire en faveur du Crédit Agricole

Administrateurs concernés :
Monsieur Antoine RABASTE
Monsieur Jean-Luc DUMAS

Nature et objet :
Engagement de caution solidaire de votre Société au profit de la société APELEM, en faveur du Crédit Agricole.

Modalités :
Votre Société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur du Crédit Agricole à hauteur de 760.000 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

MONTPELLIER ET PEROLS, LE 1ER JUILLET 2009

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES

MICHEL DEHORS
ASSOCIE

GERARD JEANNET
ASSOCIE GERANT

20.3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE
DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la S.A. Diagnostic Medical Systems et en application des dispositions de l'Article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société, conformément aux dispositions de l'Article 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration, un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par les Articles L. 225-37 du Code de commerce relatives, notamment, au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et,

d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'Article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante ;

prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'Article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'Article L. 225-37 du Code de commerce.

MONTPELLIER ET PEROLS, LE 1^{ER} JUILLET 2009

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES

20.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice	2008						2007							
	DDA		Consultants Auditeurs Associés		M. Alain Méric		Cazes, Bernard, Godyn		DDA		Consultants Auditeurs Associés		M. Alain Méric	
Auditeur	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
AUDIT														
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés	37	100%	37	100%	13	100%		0%	37	100%	37	86%	15	100%
Missions accessoires		0%		0%		0%	6	100%		0%	6	14%		0%
Sous total Audit	37	100%	37	100%	13	100%	6	100%	37	100%	43	100%	15	100%
AUTRES PRESTATIONS		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%
Fiscal	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Autres prestations		0%		0%	-	0%		0%		0%		0%	-	0%
Sous total autres prestations	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
TOTAL	37	100%	37	100%	13	100%	6	100%	37	100%	43	100%	15	100%

20.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Néant

20.6 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Voir paragraphes 9.1.3.2, 9.1.3.5 et 9.1.3.6

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

Voir NOTE 23 Gestion des capitaux propres et Capital social, page 78.

21.2 INFORMATIONS CONCERNANT LES BSAR (BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNEMENTS REMBOURSABLES)

21.2.1 Nature des BSAR A et des BSAR B

Pour mémoire, les BSAR A avaient une maturité au 31/12/2007. Ils n'existent plus depuis le 1/1/2008.

Les BSAR B émis par la Société sont des valeurs mobilières donnant accès au capital au sens de l'article L.228-91 du Code de commerce.

Ils permettent la souscription d'actions DMS par exercice des BSAR B, étant précisé que lors de l'exercice de BSAR B, la Société remettra des actions nouvelles.

A chaque ABSAR émis le 27/09/2006 étaient attaché UN (1) BSAR A (échu depuis le 31/12/2007) et UN (1) BSAR B. Lors de cette augmentation de capital 4 591 490 BSAR B ont été émis.

Les BSAR B sont cotés séparément des actions DMS.
Leur cotation se fait sous le numéro de code ISIN FR0010367128.

21.2.1.1 Caractéristiques des BSAR B

Prix d'exercice	: 9 €
Cours de déclenchement du remboursement anticipé	: 10,80 €
Prix de remboursement anticipé	: 0,01€
Parité	: 4 BSAR B permettent de souscrire 1,07 action nouvelle
Période d'exercice	: 3 octobre 2006 – 31 décembre 2010

Suite à l'augmentation de capital d'août 2008, la parité des BSAR B est passée de 4 BSAR B pour 1 action à 4 BSAR B pour 1,07 action.

Les BSAR B peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.

21.2.1.2 Devise d'émission des BSAR B

L'émission des BSAR B a été réalisée en euros.

21.2.2 Droits et restrictions attachés aux BSAR B et modalités d'exercice de ces droits.

21.2.2.1 Prix d'exercice des BSAR B et nombre d'actions DMS reçues par exercice des BSAR B

Sous réserve des stipulations de la section 4.2.2.4. « Règles d'ajustement applicables en cas d'événement ayant une incidence sur le sous-jacent », QUATRE BSAR B donneront droit de souscrire 1,07 action nouvelle (ci-après, la « Parité d'Exercice ») moyennant le versement d'un prix d'exercice de 9 euros devant être libéré en espèces ou par compensation avec une créance liquide et exigible, simultanément à l'exercice des BSAR B.

La Société remettra des actions nouvelles.

Dans l'éventualité où tous les BSAR B seraient exercés, il serait émis 1 228 105 actions nouvelles DMS.

21.2.2.2 Période d'Exercice des BSAR B

Les BSAR B peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 31 décembre 2010 inclus.

21.2.2.3 Modalités d'exercice des BSAR B et de livraison des actions provenant de l'exercice des BSAR B

Pour exercer leurs BSAR B, les porteurs devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire financier chez lequel leurs titres sont inscrits en compte et verser le montant dû à la Société du fait de cet exercice.

La SOCIETE GENERALE assure la centralisation de ces opérations.

La date d'exercice (ci-après la « Date d'Exercice ») sera la date de réception de la demande par l'établissement centralisateur, la livraison des actions interviendra au plus tard le septième jour de bourse suivant la Date d'Exercice.

21.2.2.4 Jouissance et droits attachés aux actions souscrites par exercice des BSAR B

Les actions souscrites par exercice des BSAR B portent jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel lesdites actions auront été souscrites et le prix de souscription réglé.

Elles sont, dès leur création, soumises à toutes les stipulations statutaires.

Elles sont entièrement assimilées aux actions anciennes après paiement, le cas échéant, du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de cet exercice.

Dans les répartitions de bénéfices qui pourront être réalisées au titre de l'exercice en cours lors de leur émission et au titre des exercices ultérieurs, ces actions nouvelles recevront le même dividende que celui qui pourra être attribué aux actions anciennes de même nominal et portant même jouissance.

Les BSAR B non exercés au plus tard le 31 décembre 2010 seront caducs et perdront toute valeur.

21.2.2.5 Remboursement anticipé des BSAR B à l'initiative de la Société

La Société peut, à son seul gré, procéder à tout moment, à compter du 1er janvier 2007 jusqu'à la fin de la Période d'exercice, au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR B restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro.

Toutefois, de tels remboursements anticipés ne seront possibles que si la moyenne des produits des cours de clôture de l'action DMS sur le Marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. et de la Parité d'Exercice en vigueur lors desdites séances de bourse, excède de 20% le prix de souscription, soit 10,80 euros.

Dans l'hypothèse où le prix de souscription des BSAR B viendrait à être modifié à la hausse ou à la baisse, le cours plancher de déclenchement du droit au remboursement anticipé sera modifié à due concurrence.

Au cas où la Société procéderait à un remboursement partiel des BSAR B restant en circulation, le nombre de BSAR B à rembourser (ci-après le « Nombre de BSAR B à Rembourser ») correspondra pour chaque tranche de remboursement à au moins 10 % du nombre de BSAR B (arrondi au nombre entier inférieur) émis.

Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement anticipé des BSAR B au prix de 0,01 euro, les porteurs de BSAR B pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR B avant la date fixée pour le remboursement conformément aux stipulations de la section 21.2.2.3 « Modalités d'exercice des BSAR B et de livraison des actions provenant de l'exercice des BSAR B ». Passée cette date, les BSAR B seront remboursés par la Société et annulés.

21.3 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.3.1 Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toute activité de services, commerciale et financière, industrielle et technique, notamment et en partie, dans le domaine des applications de mesures physiques et de diagnostic médical,
- la mise en place, la réalisation, le contrôle de structures financières, commerciales, industrielles et techniques, pour son propre compte et/ou pour le compte d'autrui, ainsi que l'administration comptable, commerciale et financière, industrielle et technique de toute entreprise,

- la participation directe ou indirecte à toute opération pouvant se rattacher à l'objet social précité, à la création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participation et par tout autre moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger, ainsi que la prise de participation, par tout moyen, direct ou indirect, dans toute activité de services, commerciales et financières, industrielles et techniques,
- et plus généralement, toutes les opérations de services, commerciale et financière, industrielle et technique ainsi que toute opération immobilière et mobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tout objet similaire, connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation, et ce, en tout pays.

21.3.2 Règlements des organes d'administration et de la direction

Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Président du Conseil

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 75 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vices-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera la réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Délibérations du Conseil - Procès-verbaux

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni

depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Pouvoirs du Conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Direction Générale

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 17 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées

d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

21.3.3 *Convocations aux assemblées générales annuelles et assemblées générales extraordinaires*

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion, au lieu indiqué dans ladite convocation, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour participer ou se faire représenter aux assemblées, avoir leurs actions inscrites à leur compte sur les registres de la société, cinq jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à un autre actionnaire ou à son conjoint en vue d'être représenté à une assemblée. Il peut également voter par correspondance conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Néant

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Sans objet

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, l'historique d'informations financières, rapports et procès verbaux d'Assemblées Générales et des Conseils d'Administrations peuvent être consultés sur support physique au siège social.

DMS met à la disposition du public les documents d'information requis par la réglementation, disponibles sur simple demande ou accessibles sur le site Internet du Groupe :

- le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
- les avis financiers publiés dans la presse,
- les notes d'opérations financières enregistrées par l'AMF.

Les informations suivantes ont été publiées ou rendues publiques depuis le 31/12/2008 :

- publications au BALO :
 - o 24 juin 2009 : avis de réunion de l'assemblée générale mixte du 28 Juillet 2009
 - o 8 juillet 2009 : avis de convocation de l'assemblée générale mixte du 28 Juillet 2009
- Communiqués de presse :
 - o 20 janvier 2009 : chiffre d'affaires 2008 : 20 M€ conforme à l'objectif révisé ; situation de trésorerie confortable
 - o 16 mars 2009 : agenda financier 2009
 - o 25 mars 2009 : perspectives 2009 : DMS prévoit de renouer avec la croissance
 - o 21 avril 2009 : résultats 2008 ; chiffre d'affaires du premier trimestre 2008 : +6%.

Site Internet : www.dms.com

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir l'organigramme du groupe page 16.

La SA DMS et la SARL MEDILINK produisent des dopplers et des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Montpellier.

La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et elle est située à Nîmes.

La SARL LTR gère les contrats de maintenance dans la région PACA et est située à Aubagne.

La SARL MERIX gère les contrats de maintenance dans le nord de la France et la région parisienne. Elle se situe à Evry dans la région parisienne.

Ces cinq entités avec SA APELEM Espagne, représentent le Groupe DMS.

SPECTRAP est une participation du groupe. Son activité est exclusivement commerciale.

Entre les sociétés du groupe existent des conventions:

- d'intégration fiscale
- de mise à disposition de personnel
- de compte-courant rémunéré au taux d'intérêt de 5%
- de prestations d'animation courante (direction, gestion, ressources humaines) réalisées par la société DMS
- de distribution de produits APELEM par la société DMS.

26 Annexes du document de référence 2008

26.1 TABLE DES CONCORDANCES

La table des concordances prévue à l'article 25.4 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 permet de réconcilier la présentation des informations du présent document de référence avec l'ordre prévu dans l'annexe concernée du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004. Le tableau ci-dessous reprend l'ordre exact de toutes les rubriques de ladite annexe.

Règlement (CE) n° 809/2004 de la commission européenne du 29 avril 2004 - Annexe 1		Document de référence	
N°	Rubrique	Référence	Page(s)
1.	PERSONNES RESPONSABLES	1	5
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	1.1	5
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	1.2	5
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	2	6
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de la Société	2.1	6
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redesignés durant la période couverte	sans objet	sans objet
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SÉLECTIONNÉES	3	7
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	3	7
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	Sans objet	Sans objet
4.	FACTEURS DE RISQUE	4	7
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	5	8
5.1.	Histoire et évolutions de la Société	5.1	8
5.1.1.	Raison sociale et nom commerciale de la Société	5.1.1	8
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	5.1.2	8
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de la Société	5.1.3	8
5.1.4.	Siège sociale et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	5.1.4	8
5.1.5.	Evènements importants dans le développement des activités de la Société.	5.1.5	8
5.2.	Investissements	Notes 4 & 5	66-68
5.2.1.	Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement.	Notes 4 & 5	66-68
5.2.2.	Principaux investissements de la Société qui sont en cours	Notes 4 & 5	66-68
5.2.3.	Principaux investissements que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	sans objet	sans objet
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	6	9
6.1.	Principales activités	6.1	9
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	6.1.1	9
6.1.2.	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	6.1.2	11

6.2.	Principaux marchés	6.2	13
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	sans objet	sans objet
6.4.	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	9.1.3.7.5	24
6.5.	Éléments sur lequel est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	6.2	13
7.	ORGANIGRAMME	7	16
7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	7	16
7.2.	Liste des filiales importantes de la Société	7	16
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	8	17
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	8	17
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles.	8.2	17
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	9	18
9.1.	Situation financières de la Société, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	cf rapport de gestion	18
9.2.	Résultat d'exploitation	20.1	58
9.2.1.	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquent ou de nouveaux développement, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société	sans objet	sans objet
9.2.2.	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	cf rapport de gestion	18
9.2.3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société	cf rapport de gestion	18
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	10	54
10.1	Informations sur les capitaux de la Société (à court ou à long terme)	10.1	54
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	10.2	54
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	9.1.3	19
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	sans objet	sans objet
10.5.	Informations concernant la source de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1	Sans objet	Sans objet
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	11	54
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	12	54
12.1.	Principales tendances ayant affectés la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de la vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	cf rapport de gestion	18
12.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnable susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	cf rapport de gestion	18
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	13	54
13.1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation	Sans objet	Sans objet
13.2.	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	Sans objet	Sans objet
13.3.	Prévision ou estimation du bénéfice élaboré sur une base comparable aux informations financières historiques	Sans objet	Sans objet
13.4.	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	Sans objet	Sans objet
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	14	54
14.1	Membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	14	54

14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale ainsi que tout accord conclu.	sans objet	sans objet
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	15	54
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyées par la Société et ses filiales.	15	54
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	Note 14	72
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	16	55
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	16	55
16.2.	Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée.	16	55
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de la Société	16	55
16.4.	Déclaration indiquant si la Société se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son, pays d'origine	16	55
17.	SALARIÉS	17	55
17.1.	Nombre de salarié à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	17.1	55
17.2.	Participation et stock options; Indications des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux.	Note 24	79
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariées dans le capital de la Société	sans objet	sans objet
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	18	56
18.1.	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation nat	18.1	57
18.2.	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	18.2	57
18.3.	Détention ou contrôle, directe ou indirecte, de la Société	18.3	57
18.4.	Accord connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	sans objet	sans objet
19.	OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉES	19	57
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTAT DE LA SOCIÉTÉ	20	58
20.1	Informations financières historiques	20.1	58
20.2.	Informations financières pro forma	sans objet	sans objet
20.3.	Etats financiers	20.1	58
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	20.3	98
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historique ont été vérifiées	20.3	98
20.4.2.	Autres information contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiés par les contrôleurs légaux	20.3	98
20.4.3.	Indiquer la source et préciser l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de la Société	sans objet	sans objet
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	20.3	98
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	24	109
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit	24	109
20.6.2.	Informations financières intermédiaire, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifiée	sans objet	sans objet
20.7.	Politique de distribution des dividendes	sans objet	sans objet
20.7.1.	Dividende par actions	sans objet	sans objet
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	sans objet	sans objet

20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	20.6	105
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	21	103
21.1.	Capital social	21.1	103
21.1.1.	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	21.1	103
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	sans objet	sans objet
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	9.1.5.3.4.6	35
21.1.4.	Valeur mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	21.2	103
21.1.5.	Informations sur les conditions réagissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	sans objet	sans objet
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou incontinent prévoyant de le placer sous option	sans objet	sans objet
21.1.7.	Historique du capital social pour le période couverte par les informations financières historiques	21.1	103
21.2.	Acte constitutif et statuts	21.3	105
21.2.1.	Objet social	21.3.1	105
21.2.2.	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	9.1.5.5	35
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés a chaque catégorie d'actions existantes	sans objet	sans objet
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.	sans objet	sans objet
21.2.5.	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales annuelles et aux assembles générales extraordinaires des actionnaires	21.3.3	108
21.2.6.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	sans objet	sans objet
21.2.7.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	sans objet	sans objet
21.2.8.	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, réagissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	sans objet	sans objet
22.	CONTRATS IMPORTANTS	22	109
23.	INFORMATIONS,PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTERETS	23	109
23.1.	Informations concernant les personnes ayant établi un déclaration ou un rapport	23	109
23.2.	Attestions confirmant que les informations sont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	23	109
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	24	109
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	25	109